

Diagnostic territorial

La Communauté de Communes Loire-et-Sillon face au vieillissement de la population Quels enjeux et comment y répondre ?



Remerciements

Nous tenons à remercier plus particulièrement Béatrice CHAUDET, enseignant-chercheur à l'IGARUN, qui nous a encadrés tout au long de la réalisation de notre diagnostic territorial.

Nous remercions également Jean-Pierre COSTARD, pour son aide lors de la réalisation des groupes de discussions, ainsi que l'ensemble des acteurs des communes qui ont répondu présents : Valérie BARILLAU, Jean OUISSE, André GAUTHIER, Ghislaine SAPHORE, Julie ALLOT, Mikaëla MADOUCHE, Isabelle DAVID, Michel LAILLER, Marie-Paule GATTEPAILLE et Florence PERRAUD.

Philippe GUILLOTIN et Ronan JARNO, pour nous avoir transmis des documents et données indispensables pour notre recherche et pour la conception de documents iconographiques.

Jean RIVIERE, pour son aide et ses précieux conseils lors de la réalisation des questionnaires.

D'autre part, nous remercions Yvan DANET, qui nous a reçu à la résidence Saint-Joseph de Legé ; Marie DZEPINA et Gérard DAHON, qui nous ont reçus à la Fédération des Conseils des Sages à Couëron et Délézine ARDIS, qui nous a reçus au CLIC d'Ancenis.

Nous remercions enfin, de manière indirecte, l'ensemble des personnes âgées du territoire de la CCLS que nous avons rencontré, et qui nous ont aidé dans nos démarches (notamment les responsables des clubs des aînés, des résidences et des foyers-logements), ainsi que les seniors ayant acceptés de répondre à nos questionnaires.

Bref, nous remercions toutes les personnes qui ont œuvrées à la réalisation de ce diagnostic territorial.

Sommaire

Introduction	4
Phase I : Portrait de la CCLS.....	8
Phase II : Le regard des acteurs du territoire sur le vieillissement de la population	14
Phase III : Le regard des personnes âgées.....	24
Phase IV : Propositions de projets d'aménagements.....	38
Conclusion	58
Bibliographie	63
Table des acronymes.....	64
Table des figures	65
Table des annexes	66
Table des matières	74

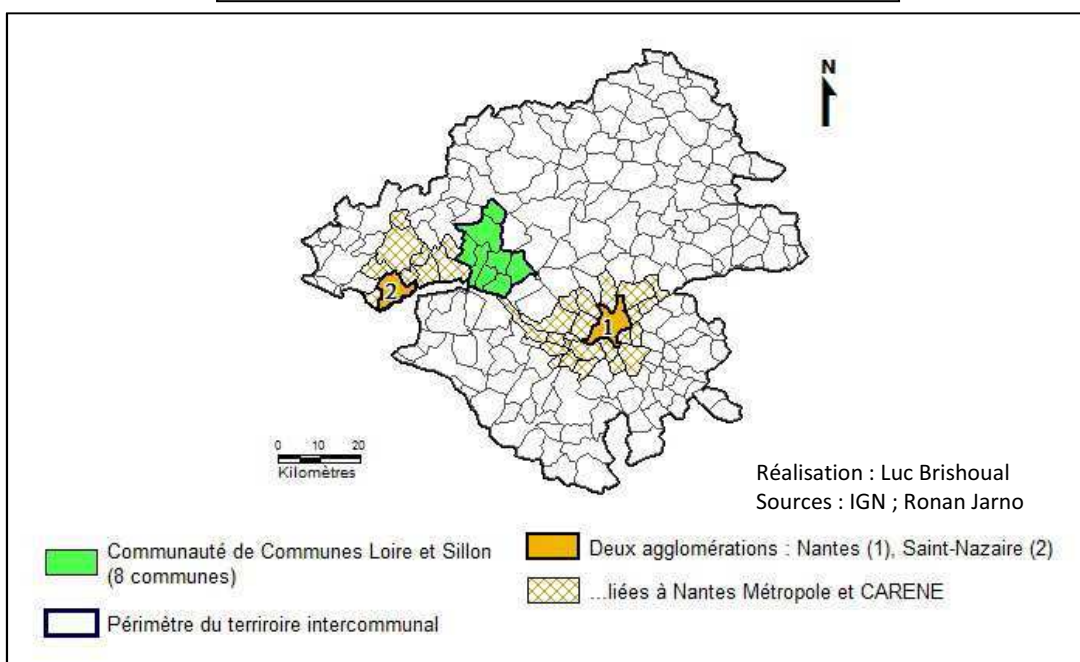
Introduction

Dans le cadre du Master 1 Professionnel : Géographie et Aménagement des Territoires, de l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (IGARUN*), il nous est demandé de réaliser une étude diagnostique sur le territoire de la Communauté de Communes Loire et Sillon et dont l'objet est le vieillissement de la population. Celle-ci nous permettra de mettre en œuvre les outils et méthodes enseignés, en mobilisant les connaissances thématiques acquises, et de les approfondir sur une étude de cas concrète. Elle permet également de mobiliser les techniques enseignées en matière de méthode d'enquête, d'analyse statistique, de représentation graphique et cartographique. Ce diagnostic répond à une commande publique, afin de nous placer dans une situation professionnelle.

Ce dernier fait suite à la réalisation de monographies qui nous ont permis d'appréhender et de comprendre les enjeux du vieillissement de la population et d'en tirer des problématiques, des questionnements et des solutions intéressantes. Ces mêmes thématiques sont reprises dans cette étude diagnostique, à savoir : la définition, l'habitat, les services et équipements et la mobilité des personnes âgées.

Le travail de diagnostic a débuté en Février 2012, lors d'une rencontre avec le commanditaire : la Communauté de Communes Loire et Sillon. Cette réunion a permis de fixer les attentes et besoins de ce territoire face à la question du vieillissement.

Document 1 : Localisation de la Communauté de Communes Loire-et-Sillon en Loire-Atlantique



La Communauté de Commune Loire-et-Sillon¹ est située dans le nord-ouest de la France, dans le département de Loire-Atlantique et entre Nantes et Saint-Nazaire, donc entre deux aires urbaines d'ampleur régionale, et se trouve proche des principaux axes de communications, que ce soit les axes routiers, tels que les nationales 165 et 171, ou ferroviaires, tels que la ligne **TER*** n°1 Nantes/Saint Nazaire/Le Croisic.

La CCLS regroupe un total de 23 702 habitants répartis dans huit communes aux poids démographiques variés. Ainsi, Savenay, pôle urbain de la CCLS, compte 7 701 habitants tandis que d'autres communes plus petites telles que Bouée, Lavau-sur-Loire ou encore Quilly comptent respectivement 858, 779 et 1 276 habitants.

Concernant son organisation et son fonctionnement, la CCLS se compose d'un Conseil Communautaire qui a pour but de voter les différents budgets et les projets proposés. Elle exerce un certain nombre de compétences qui entreront en ligne de compte dans ce diagnostic. Il s'agit notamment des compétences personnes âgées, transports ou encore logement. De plus, la communauté de communes dispose d'un Plan Local de l'Habitat (**PLH***) lancé en 2009 et qui, en se focalisant sur cinq axes principaux, affiche une prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées dans le domaine du logement. Par ce document, la CCLS souhaite en particulier répondre à la demande de logements spécifiques notamment pour l'aménagement de l'habitat des personnes âgées et handicapés. Ainsi, à travers cela, la communauté de communes affiche son ambition de prendre en compte le vieillissement de sa population et d'agir afin de s'adapter aux changements que ce phénomène démographique induit.

Dans le cadre de ce diagnostic, un travail de terrain sur le territoire de la CCLS a été réalisé au cours d'une période allant de Février à Mai 2012. Il est notamment demandé à notre groupe d'analyser le vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire intercommunal, ainsi que d'anticiper l'impact de ce phénomène sur les infrastructures. Un travail d'analyse de ce territoire a alors été réalisé afin de voir comment les diverses infrastructures du territoire prennent en compte cette catégorie de la population. Il existe en effet sur le territoire des structures et des actions pour les personnes âgées avec notamment des clubs d'aînés, des maisons de retraite (Savenay et Campbon), des associations sportives, etc. Il s'agit donc d'observer leur fonctionnement et leur relation avec les seniors. Les résultats de cet état des lieux apporteront une première vision de l'ensemble du territoire de la CCLS, à travers un point de vue extérieur. Il s'agit enfin de prévoir et d'anticiper l'avenir et l'impact d'une population vieillissante de plus en plus nombreuse sur ce territoire intercommunal. Cette vision du futur nous permettra de

¹ Nous emploierons l'abréviation CCLS pour désigner la communauté de communes

proposer des projets, afin de faire en sorte que les personnes âgées présentes sur le territoire de la CCLS s'y sentent bien, et que cette tranche de la population n'ait pas l'envie ou le besoin de partir vivre sur d'autres territoires.

La lecture de la commande émise par la CCLS nous a amené à nous poser plusieurs questionnements en vue d'élaborer la problématique générale de ce diagnostic. Ces questionnements ont été orientés autour des quatre thèmes qui ont dominés nos monographies respectives, réalisées au préalable en vue de préparer ce travail :

- **Présentation des personnes âgées :**
 - Quelles sont les caractéristiques de la population âgée de la CCLS ?
 - Quels besoins et enjeux soulève-t-elle ?
 - Comment répondre à ces besoins et enjeux ?
- **Habitat des personnes âgées :**
 - Quelles sont les caractéristiques de l'habitat des personnes âgées de la CCLS ?
 - Quelles sont les attentes de cette population dans ce domaine ?
 - Doit-on favoriser l'habitat médicalisé ou le maintien à domicile ?
- **Equipements et services à destination des personnes âgées :**
 - Quels services et équipements dédiés la CCLS propose-t-elle aux personnes âgées sur son territoire ?
 - Quelle est la distribution spatiale de ceux-ci ?
 - Répondent-ils suffisamment aux besoins exprimés par ces personnes ?
- **Mobilité des personnes âgées :**
 - Quelles sont les pratiques de mobilité des personnes âgées de la CCLS ?
 - Les transports en commun présents sur le territoire répondent-ils à leurs attentes ?
 - L'automobilité caractéristique des territoires périurbains tels que la CCLS fait-elle figure d'inconvénient pour cette population âgée ?

De ces différents questionnements découle la problématique générale de ce diagnostic, qui guidera tout notre travail :

Qui sont les personnes âgées, et quelles sont leurs attentes en termes d'habitat, d'équipements, de services et de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes Loire-et-Sillon ?

Sur la base de cette problématique, notre travail suivra une méthodologie précise alliant une approche qualitative, via la réalisation de groupes de discussion, à une

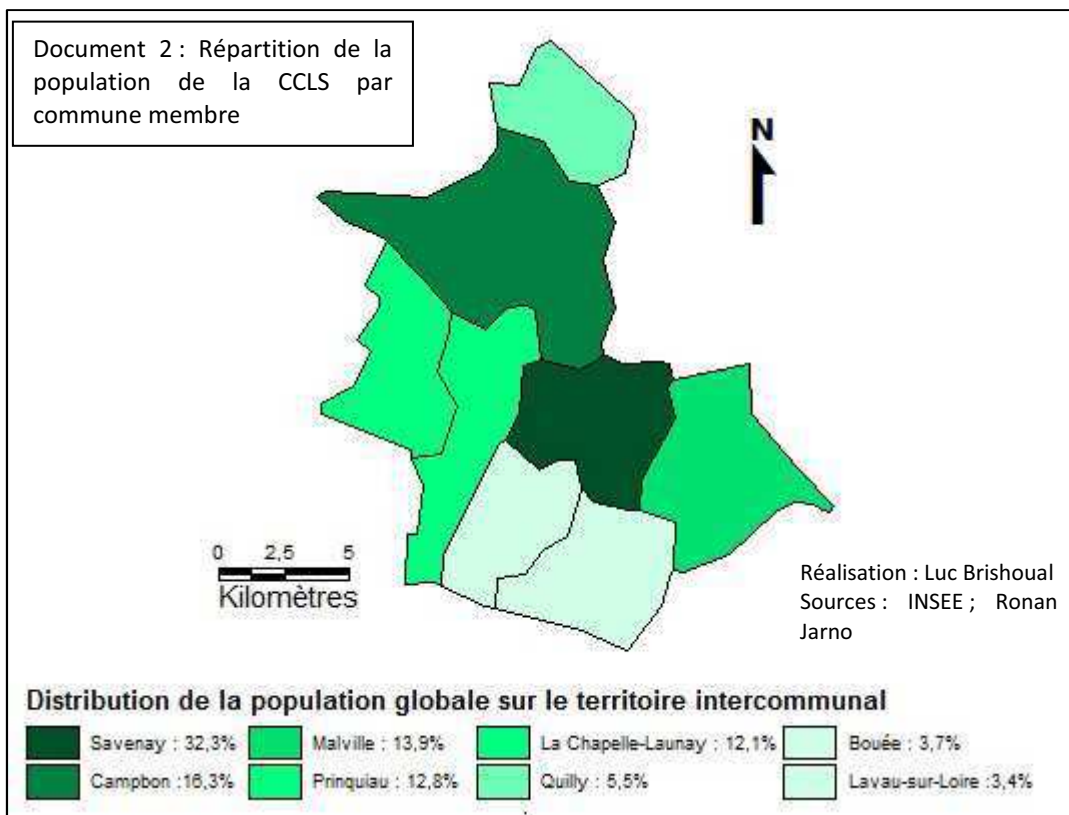
approche quantitative concrétisée par la réalisation de questionnaires menés auprès de la population âgée de la CCLS. Un travail de recueil d'information et de données a également été réalisé afin de mieux connaître le territoire de la CCLS et de mieux saisir les différents enjeux qui se dégagent de la commande.

Dans un premier temps, nous tâcherons de dresser un portrait de la Communauté de Communes Loire et Sillon à travers une étude du profil socio-démographique de celle-ci mais également de son offre d'équipements et services particulièrement adressés aux personnes âgées. Ensuite, nous nous intéresserons au regard que portent les acteurs du territoire sur la question du vieillissement au sein de la CCLS. Pour cela, nous reviendrons sur la démarche des groupes de discussion, dont nous expliciterons la méthode, puis nous verrons quels en sont les principaux résultats. Puis nous porterons notre regard sur la perception des personnes âgées elles-mêmes afin de voir comment cette population vit actuellement dans la CCLS et quelles sont ses attentes. Nous reviendrons alors sur la méthode de la démarche par questionnaires puis nous en traiterons les résultats. Enfin, nous réaliserons une synthèse des principales idées que nous aurons pu dévoiler et, sur la base de celles-ci, nous effectuerons un certain nombre de propositions à l'attention de la CCLS pour l'aider à prendre en charge sa population vieillissante.

Phase I : Portrait de la CCLS

1.2. Profil socio-démographique

Avant de se concentrer sur l'étude du vieillissement de la population au sein de la CCLS, il est important de dresser le profil socio-démographique de cette communauté afin de déterminer si elle se trouve dans une situation de vieillissement avancé mais aussi de connaître les principales caractéristiques de sa population. Nous emploierons pour cela les données fournies par l'**INSEE*** à travers les résultats du recensement mené sur ce territoire.



En 2008, la population de la CCLS s'élève à un total de 22 302 habitants. Elle a pratiquement doublée depuis les années 1960. C'est notamment entre 1975 et 1982 qu'elle connaît son taux d'accroissement démographique le plus fort, avec + 3 %.

On notera que le territoire de la CCLS est marqué par la présence d'un pôle urbain dominant avec la commune de Savenay, comme l'illustre la carte ci-dessus. En effet, il s'agit de la commune avec le poids démographique le plus fort puisque sa population d'élève à 7 195 habitants en 2008. On retrouve ensuite Campbon avec plus de 4 600 habitants. En revanche, certaines communes s'inscrivent dans une dynamique inverse avec un poids démographique beaucoup plus faible. Ainsi, les communes de Bouée et de Lavau-sur-Loire comptent respectivement 821 et 764 habitants. Enfin, les communes de

Quilly, Prinquiau, La Chapelle Launay et Malville se situent dans une position intermédiaire avec une population variant de 1 200 à 3 200 habitants selon les cas.

Nous évoquons plus haut le doublement de la population de la CCLS par rapport aux années 1960. Or, nous pouvons constater que ce résultat fait écho à une situation quasiment identique pour chacune des communes qui composent cette communauté. Ainsi, la plupart des communes ont doublé leur population sur cette période. La plus forte progression a été celle de Malville, qui a triplé sa population en passant de 842 à 3 110 habitants en quarante ans. La population de Campbon a augmenté de 41 % dans le même laps de temps tandis que celle de Quilly a progressé d'environ 44 %. Malgré que Lavau-sur-Loire soit la plus petite commune avec 764 habitants en 2008, sa population a augmenté de 66 % depuis 1968.

Concernant plus spécifiquement la population âgée de la CCLS, on dénombre 2 705 personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du territoire en 2008. Si leur part dans la population totale pour chaque commune varie selon les cas, nous pouvons toutefois remarquer que les disparités intercommunales sont moins importantes qu'à l'échelle de la population totale. Ainsi, en 2008 la part des personnes âgées de 65 ans et plus représentait 15 % de la population communale à Savenay et à Campbon. Pour Quilly, il s'agit de 12 % de l'ensemble des habitants. Cette commune se situe donc dans une position intermédiaire, à l'image des communes de La Chapelle Launay, Prinquiau, Bouée et Lavau-sur-Loire, où les seniors représentent en moyenne 10 % de la population. Enfin Malville a le taux le plus bas avec 7 % de sa population qui est âgée d'au moins 65 ans.

Concernant le profil socio-professionnel de la CCLS, nous pouvons constater que les communes de Savenay et de Campbon comptent chacune près de 25 % de retraités dans leur population. Prinquiau se situe à peu près dans la même dynamique avec 22 % de retraités. A l'échelle de l'ensemble de la CCLS, les retraités représentent 23,1 % de la population, ce qui fait de cette catégorie socio-professionnelle la plus importante du territoire devant les ouvriers (19 %), les employés (17,6 %) et les professions intermédiaires (16,7 %). Il s'agit d'un schéma qui se retrouve de manière assez homogène dans l'ensemble des communes de la communauté. Ainsi, Savenay se trouve exactement dans la même situation que la CCLS. A Prinquiau, le schéma est le même malgré quelques différences en termes de chiffres puisque les ouvriers constituent 21,7 % de la population, contre 19,1 % d'employés. En revanche, Malville se démarque puisque les ouvriers y sont plus présents que les retraités. En effet, leurs poids respectifs s'élèvent à 20,6 % et 17,8 %. Il n'est toutefois pas possible d'étudier la situation de communes comme Lavau-sur-Loire ou Quilly, les données n'étant pas disponibles.

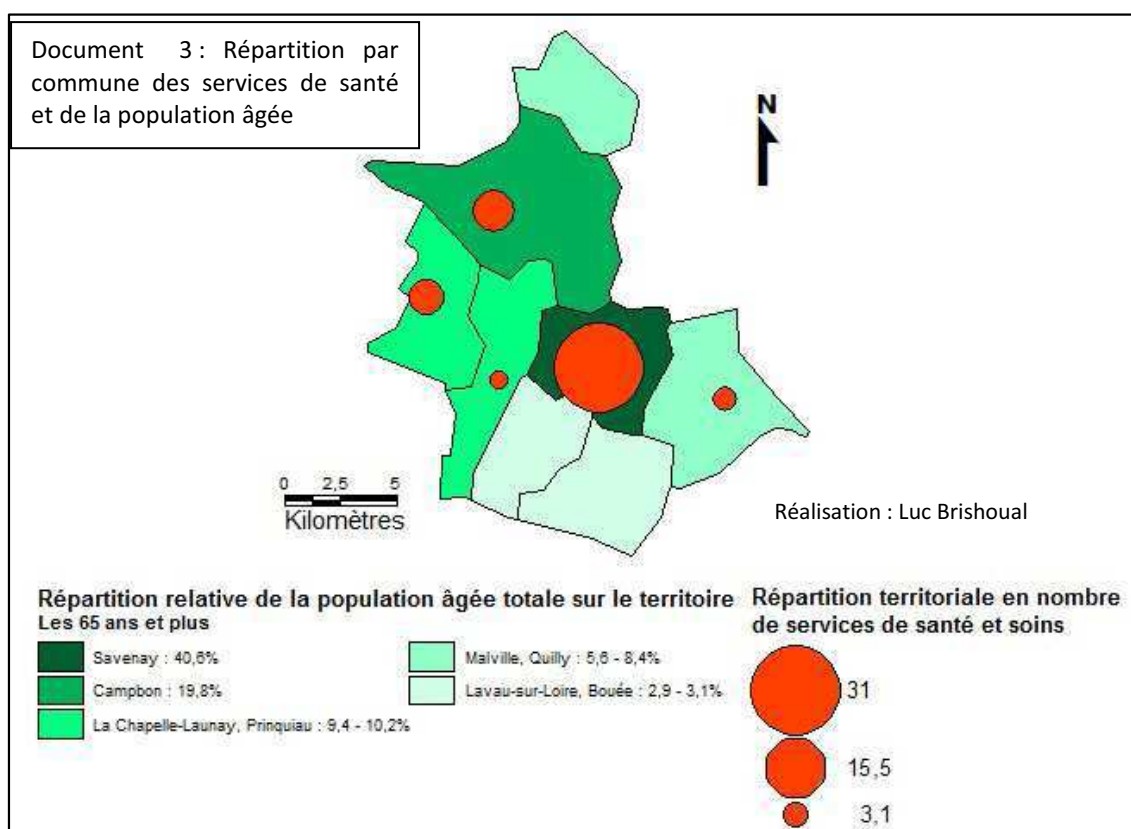
Enfin, nous pouvons nous intéresser aux dynamiques du logement dans la CCLS. Dans la plupart des communes le nombre de résidences principales dépasse les 90 %, allant même jusqu'à 95 % pour La Chapelle Launay. Seules les communes de Quilly et Lavau-sur-Loire sont légèrement en-dessous de la moyenne (86 % pour Quilly et 88 % pour Lavau-sur-Loire). Ensuite, entre 43% et 55% des habitants des communes résident depuis plus de dix ans dans leur logement, ce qui nous amène à parler d'une certaine sédentarisation sur le territoire de la CCLS. Concernant les types de logements, 95 % d'entre eux en moyenne sont des maisons. Savenay constitue une exception puisque les maisons n'y représentent que 79 % des logements. Enfin, 67 % à 87 % des habitants des communes de la CCLS sont propriétaires de leur logement. Les plus forts taux sont observables à Bouée, Prinquiau et à La Chapelle Launay.

La Communauté de Communes Loire-et-Sillon présente donc une structure socio-démographique relativement homogène qui se retrouve également au niveau de la répartition des personnes de 65 ans et plus sur l'ensemble de son territoire. Il est donc d'ores et déjà possible d'avancer l'idée d'une réflexion à mener de manière globale sur l'ensemble de la collectivité pour agir en faveur de cette population. En effet, aucune des huit communes membres ne semble être dans une situation plus préoccupante que les autres et donc nécessiter une action spécifique et ciblée sur son territoire propre. Ces caractères socio-démographiques étant désormais présentés, nous pouvons maintenant nous intéresser à la question des équipements et services dont disposent les habitants de la CCLS et de leur répartition spatiale.

2.2. Répartition des équipements et services sur le territoire de la communauté de communes

Dans ce second temps du portrait général de la CCLS, nous reviendrons en premier lieu sur la question des services de santé puis nous nous intéresserons aux autres services et administrations. Dans chacun de ces deux cas, nous chercherons à savoir si ces différents services et équipements sont répartis de manière équitable sur le territoire, notamment en regard de la population âgée par commune. Enfin, nous évoquerons la question des structures de loisirs et associatives. Cette seconde étape nous permettra ainsi d'obtenir un regard général sur ces questions à l'échelle du territoire de la communauté de communes qui sera ensuite approfondi par nos propres travaux de recherche et de recueil de données.

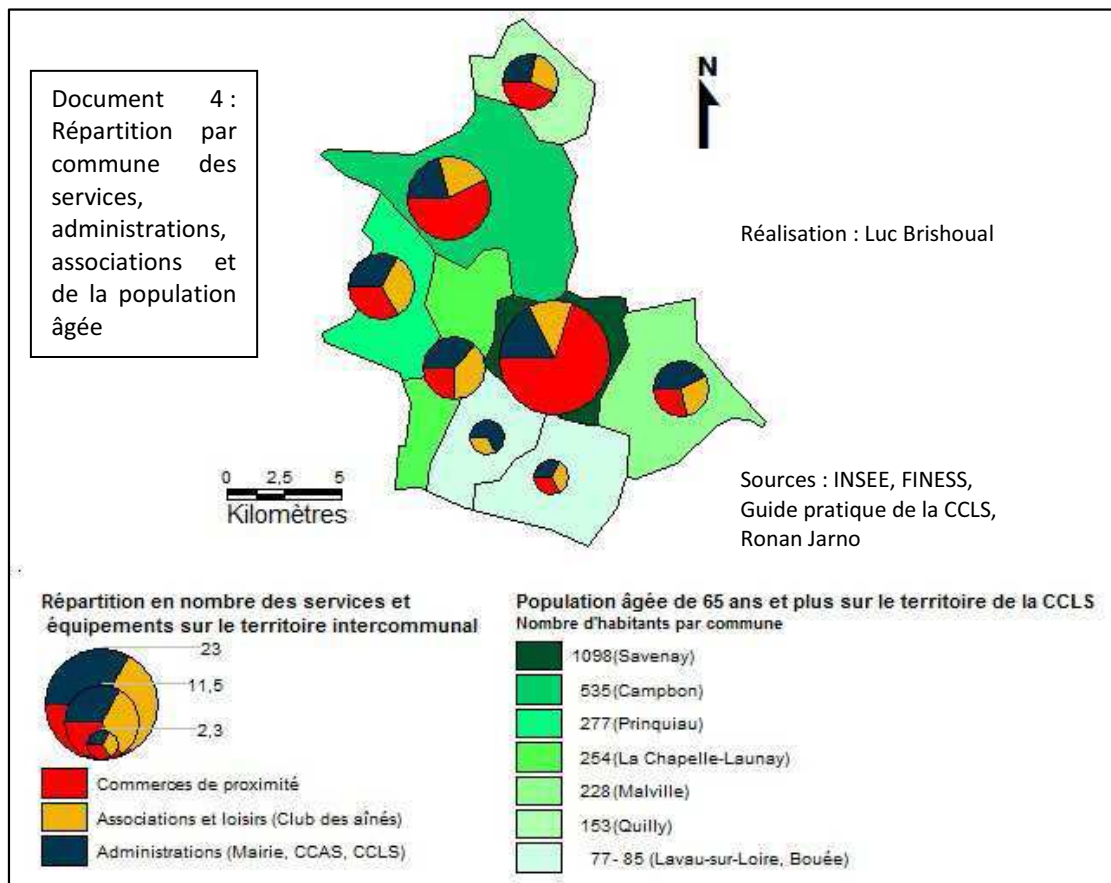
Comme le laissait envisager sa position de pôle majeur de la CCLS, Savenay est la commune qui dispose du plus grand nombre de services de santé, comme l'illustre la carte ci-dessous. A travers cette appellation, nous parlons des médecins généralistes et spécialisés, des structures d'accueil médicalisées telles que les hôpitaux ou encore des services de soins infirmiers. Savenay présente d'ailleurs la particularité de regrouper un certain nombre de médecins spécialisés parmi lesquels des kinésithérapeutes, des orthophonistes mais également des centres de soins spécialisés. Nous pouvons ensuite constater que le nombre de services de santé va de paire avec le taux de personnes âgées de 65 ans et plus. Cette remarque est généralisable à l'ensemble des communes membres de la CCLS. Ainsi, la commune de Lavau-sur-Loire, qui a un faible taux de personnes âgées, ne dispose pas de cabinet médical généraliste. En revanche, Campbon qui, à l'image de Savenay, fait partie des communes ayant le plus de seniors sur son territoire, offre un certain nombre de ces services, parmi lesquels un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (ou **EHPAD***), ce qui est également le cas de Savenay.



Sources : INSEE, FINESS, Guide pratique de la CCLS, Ronan Jarno

Ensuite, concernant les autres services, nous parlerons principalement des services administratifs et de proximité. Cela inclut notamment les petits commerces usuels, les services municipaux ou encore les structures d'accueil du public dépendant de la CCLS. Sont donc ici uniquement pris en compte les superettes, les hypermarchés, les

boulangeries, les boucheries, les bureaux de tabac-presse, les salons de coiffure et les agences postales. Le constat alors effectué se rapproche globalement de celui fait sur la question des services de santé. Ainsi, comme le dévoile la carte ci-dessus, Savenay affirme de nouveau sa position de pôle central en disposant du plus grand nombre de ces divers services et commerces. On y retrouve notamment le siège de la CCLS. Campbon s'inscrit également dans la même optique que celle évoquée plus haut puisqu'elle est la deuxième commune la plus équipée en termes de services et commerces tandis que Lavau-sur-Loire et Bouée sont les deux communes les moins pourvues en ces différents équipements puisqu'elles ne disposent – en dehors de leurs mairies respectives – que d'un centre communal d'action social (CCAS*). Enfin, comme c'était déjà le cas avec les services de santé, nous pouvons observer une certaine corrélation entre le taux d'équipements en ces différents services et la proportion de population âgée dans chaque commune. Concernant ensuite le réseau associatif des communes, nous ne nous intéresserons ici qu'aux associations qui touchent principalement les personnes âgées, à savoir les clubs d'aînés et les associations d'anciens combattants. Nous pouvons constater que la majorité des communes disposent de trois clubs ou associations de ce type. Néanmoins, Quilly n'en compte que deux : un club des aînés – Les Amis Réunis – et une association d'anciens combattants. Enfin, les communes de Malville, Lavau-sur-Loire et Bouée ne comptent qu'un club d'aînés chacune.



Tel est donc le portrait que l'on peut dresser de la CCLS. Cela constitue une base essentielle de ce travail de diagnostic puisque cet état des lieux permet d'identifier les grandes caractéristiques du territoire, y compris en lien avec la question des personnes âgées. Notre travail va alors se fonder sur un examen plus approfondi de la situation de la CCLS face à sa population âgée. Afin de mener à bien cette étude, deux démarches ont été engagées. La première consiste en l'organisation de groupes de discussion autour de la thématique générale du vieillissement de la population, démarche qui va être abordée dans la deuxième phase de ce document. La seconde partie de notre étude repose sur un travail d'enquête par questionnaires directement menée auprès de la population âgée du territoire concerné. Cela sera abordé dans le troisième temps du diagnostic.

Phase II : Le regard des acteurs du territoire sur le vieillissement de la population

2.1. Rencontrer les acteurs du territoire : la démarche des groupes de discussion

Le 9 Février 2012, nous avons participé à la journée « Jeunes et seniors, ensemble pour vivre et faire vivre les territoires ruraux », organisée à Saint-Mars-du-Désert par le Réseau Rural Pays de la Loire. Cette journée se focalisait sur le thème du vieillissement de la population et proposait notamment quatre ateliers-débats autour de thématiques spécifiques. Le fonctionnement de ces ateliers était intéressant car il permettait, par groupes, le partage et le recueil d'expériences sur un sujet défini et communiqué en amont. Cette organisation se rapprochait d'un outil-méthode reconnu : les groupes focalisés, ou groupes de discussion.

L'utilisation, sur notre territoire d'étude, de la méthode des groupes focalisés nous a semblé tout à fait pertinente. La décision a été prise en accord avec notre encadrante-universitaire Béatrice CHAUDET. Le groupe focalisé, qui s'inscrit dans une méthode de recueil de données qualitatives, est en effet un outil idéal pour identifier les problématiques territoriales, analyser les besoins d'une population et relever les solutions émises par les personnes concernées. Nous avons alors choisi de mettre en place deux groupes de discussion d'une durée de 4h, modérés par un animateur neutre et qui ont eu pour objectif de collecter des informations sur un nombre limité de thématiques définies à l'avance. Celles-ci sont au nombre de quatre :

- Thématique 1 : Caractériser les personnes âgées de la CCLS
- Thématique 2 : Les problématiques de l'habitat
- Thématique 3 : Les services et équipements dédiés aux personnes âgées
- Thématique 4 : La mobilité des aînés.

Cette technique d'entretien collectif repose sur une dynamique de groupe, sans rechercher un consensus, ni faire valoir un point de vue, et sur la participation de la population dans la définition de ses besoins et de ses problèmes. Il ne s'agit pas d'imposer un questionnaire trop précis aux individus réunis mais de leur donner des thématiques générales sur la base desquelles ils pourront identifier les aspects qui leur semblent problématiques.

Le choix de rencontrer des acteurs du territoire intercommunal nous a paru indispensable. Cela permet notamment de saisir les représentations de la réalité sociale de

l'intercommunalité telles que les individus invités les énoncent. Nous avons donc invité à participer à ces groupes de discussion les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des huit communes afin d'avoir le point de vue d'établissements concernés par les personnes âgées. Les CCAS intervenant à l'échelle locale, communale, nous avons considéré que ces établissements publics communaux étaient en mesure de répondre à nos questionnements car ils sont, selon nous, après la population âgée locale (traitée dans l'enquête quantitative), les acteurs les plus « spécialistes » des problématiques de vieillissement (présence sur le territoire au quotidien, ancrage territorial, connaissance de la population âgée locale et des problématiques associées, etc.).

Nous avons organisé deux groupes focalisés distincts dans le temps, avec l'aide de Jean-Pierre COSTARD pour la prise de contact avec les CCAS et la réservation de locaux. Ils se sont tous deux déroulés à Savenay :

- le premier le jeudi 22 mars, de 14h à 18h, au siège de la CCLS : invitation des acteurs trois semaines en amont (**annexe 2**) pour anticiper et laisser un temps de préparation aux acteurs ; envoi de fiches individuelles explicatives des quatre thématiques (**annexe 1**).
- le second le jeudi 26 avril, de 14h à 18h, dans le bâtiment 10 de la zone des Acacias : invitation des mêmes individus ; présentation synthétique des problématiques et des atouts du territoire, des solutions dégagées le 22/03/2012 et validation ; présentation des premiers résultats de l'enquête quantitative.

2.2. Résultats issus des groupes de discussion

La synthèse et l'analyse des résultats de ces deux journées de groupes focalisés (22 mars et 26 avril) sont volontairement mêlées et s'organise selon un contenu thématique. Elles consistent à réunir et classer les données recueillies lors des rencontres sur l'ensemble des thèmes et, dans certains cas, à tenir compte de la fréquence d'apparition des avis ou informations exprimés. La quantification est utilisée dans la hiérarchisation à l'intérieur de chaque thématique. Plus la fréquence d'un message est élevée, plus sa force est grande et plus il constitue un indice de généralisation garantissant ainsi sa validité externe (représentativité et généralisation à l'ensemble de la population). Les résultats de chaque thématique sont donc classés, dans la mesure du possible, du plus fréquent au moins fréquent.

Plusieurs avis-informations se dégagent de ce débat. Certains font l'unanimité tandis que d'autres diffèrent, du fait des particularités de chaque commune. Nous avons

décidé de retranscrire la réunion en deux temps distincts. Dans un premier temps, nous reviendront en détail sur chacune des thématiques abordées. Il s'agit de faire l'état des lieux de ce qui existe sur le territoire. Puis nous effectuerons un classement des informations en trois parties :

- Atouts : ce qui fonctionne, ce qu'il faut sauvegarder ou développer ;
- Faiblesses : ce qui ne fonctionne pas ou mal et qu'il faut améliorer ou repenser ;
- Solutions potentielles qui peuvent se dégager et qui feront force de propositions.

Pour les thématiques 1, 2 et 4, notre choix est de privilégier l'échelle de l'intercommunalité car nous avons pu constater que les résultats issus des débats sont communs. Pour la thématique 3, une différenciation par commune est effectuée et il sera précisé dans la synthèse suivant si un avis n'émane que d'une seule commune.

Concernant la participation aux groupes focalisés, sur les huit communes composant l'intercommunalité :

- sept communes ont répondu positivement à notre invitation le 22 Mars 2012
- six communes ont répondu positivement le 26 Avril 2012

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats synthétisés des discours des groupes focalisés.

Document 5 : Éléments de définition et de caractérisation des personnes âgées
• Population de 70 ans et plus. Les personnes âgées vivent de plus en plus longtemps et combattent de mieux en mieux la maladie, il s'agit donc d'une population très âgée. Exemple : l'âge moyen des clubs d'âinés de plus en plus élevé • Population qui a ses racines ancrées sur le territoire, des habitudes (qui n'a pas envie de bouger et de changer de rythme de vie) • Population plus autonome que les plus jeunes générations : habitude à se débrouiller car elles ont vécues des périodes critiques (guerres, après-guerre, crises). Existence d'un fossé profond entre les jeunes et les anciens, d'où la difficulté de créer des liens. • Population qui n'a pas l'habitude de demander des aides (financières, administratives, etc.). Peur de dépendre financièrement de leurs enfants. • La majorité des personnes seules sont des femmes. Cependant, ce n'est pas un problème en soi, car elles ont plus de facilités à se débrouiller seules que les hommes (plus indépendantes en milieu rural) • Opposition vivre seul(e) ou à deux : meilleures conditions de vie (santé, finances, etc.) pour les couples • La tranche d'âge des 70 ans et plus est la catégorie qui a besoin d'aides financières et administratives en priorité. Pourtant ces aides sont parfois oubliées. • Population disposant de ressources relativement faibles. Écarts élevés entre retraites et coût de la vie et des services (certaines personnes n'ont pas la possibilité d'aller en maison de retraite). Les aides financières sont encore insuffisantes • Milieu rural : présence de jardins, réseau social de voisinage important et entraide se développent. Cependant, attention à la cohabitation entre les différentes générations. Choc des générations et des habitudes. • Certains habitants de l'intercommunalité ont de graves problèmes intervenants même avant l'âge de 70 ans (cas ponctuels)

L'ensemble des participants aux groupes focalisés semble d'accord concernant les éléments de définition et de caractérisation des seniors de la CCLS. Le tableau ci-dessus propose ainsi un « portrait-type » de la personne âgée sur ce territoire qui est susceptible de coïncider avec les habitants de chaque commune. Néanmoins, cette généralisation devra être confirmée par les résultats de l'enquête par questionnaires.

Le tableau suivant apporte ensuite les résultats issus des réflexions autour de la thématique de l'habitat et du logement des personnes âgées.

Document 6 : Réflexions autour de l'habitat et du logement
• Volonté de rester vivre le plus longtemps possible à son domicile • Majorité des personnes âgées propriétaires. Mais maisons parfois vétustes. La population et la mairie ignorent souvent que les personnes âgées de leur commune vivent dans ce type de logement. Prise de conscience tardive, lors du décès de la personne âgée en question ou par des proches. • Les aides financières existent pour les logements mais les personnes âgées n'effectuent pas les démarches administratives nécessaires. Les dossiers sont beaucoup trop difficiles à monter (manque d'aides, moyens humains). Il existe une barrière administrative. L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) a des seuils de plus en plus bas. • Maison de retraite : réfléchir et adapter le fonctionnement en rapport avec le territoire d'implantation. Accès à toutes catégories sociales. Tarifs uniques. Etc. • On peut penser que le logement puisse être amélioré, il faut que cela soit possible. Concernant justement le maintien à domicile, quand on arrive à un état de dépendance, on observe des dépendances lourdes faisant appels à des soins, des infirmiers, des aides ménagères, des gardes de nuit. L'infrastructure est donc parfois très importante pour certaines personnes. Une fois arriver en maison de retraite, le séjour y est long et très souvent définitif. La marche à faire est très haute entre les personnes vivant encore chez elles, et celles devant aller en maison de retraite, et ceci pour plusieurs raisons : difficulté de places, coupure avec les amis, on part de chez soi, la fin est proche, il y a un changement d'habitude à fournir. Le maintien à domicile doit donc être encouragé. De plus, il y a en majorité des listes d'attentes pour entrer en maison de retraite. • Nécessité de réfléchir l'habitat, de l'adapter aux besoins des personnes âgées. « Si on place des personnes âgées dans des appartements, alors qu'ils viennent de maisons individuelles avec jardin, ceci est mal perçu et ressenti par les seniors. Cela revient pour eux à les mettre dans une sorte de maison de retraite ». • Foyer-logement (Malville) : Le foyer de Malville comprend 15/16 logements de plain pied avec jardin. Ce type d'habitation semble être le bon compromis entre l'autonomie à domicile et la maison de retraite médicalisée. Il se compose d'une petite cuisine, d'une chambre et possède la place suffisante pour recevoir des proches (famille, amis). Ce foyer-logement (Kerwall) se caractérise par un regroupement de petites maisons, par la présence d'équipements collectifs, d'un équipement médical proche (médecins, kinésithérapeute, etc.), ainsi que par sa relative proximité avec le bourg de Malville et ses services tels que la Poste, supermarché, etc. L'autonomie, importante pour les aînés, y est préservée. Ce genre de structure est développé plutôt en milieu urbain qu'en milieu rural alors qu'il y a aussi sa place. Ce système nouveau est encore relativement méconnu par la population âgée. Un local commun est mis à disposition, une animatrice y intervient pour créer des liens, proposer des jeux, etc. Le CCAS de Malville reconnaît qu'il existera toujours des personnes qui refusent de venir dans

ce type de logement. Les aînés ne veulent pas toujours se retrouver dans un foyer « dédié aux vieilles personnes ». Il y a beaucoup de demandes pour le foyer-logement et de manière régulière : certains dossiers sont refusés du fait du nombre de places limité. Il attire la population âgée extérieure à Malville. Ce foyer-logement est implanté à Malville depuis 5-6 ans. La volonté de créer un pôle vivant et dynamique est respectée jusqu'à aujourd'hui. Il existe une mixité (notamment intergénérationnelle avec l'école) : l'idée de réaliser un jardin potager en engageant les anciens afin d'initier les plus jeunes aux pratiques du jardinage a émergé et est en cours de réflexion.

- Rôle des aides ménagères : elles jouent souvent un deuxième rôle social car les personnes âgées leur demandent de les emmener faire leurs courses, de sortir et de discuter.
- Aspect intergénérationnel :

La différence entre les générations joue un rôle déterminant. Les familles sont de plus en plus coupées. Le territoire périurbain accueille une nouvelle population composée de jeunes actifs. Cette jeune génération vient majoritairement des grandes villes environnantes (Nantes, Saint-Nazaire), car le prix des loyers et des terrains sont beaucoup moins élevés que dans les grandes agglomérations. Ces actifs n'ont pas le temps de créer des liens avec le voisinage et les habitants de la commune car leur rythme de vie est dicté par l'activité professionnelle. Les habitudes citadines s'introduisent dans les petites communes, ce qui ne permet pas une intégration. La solidarité et les échanges entre habitants sont menacés. Il existe aussi un certain rejet de la part des seniors qui disent que cette jeune génération a tendance à faire du bruit, ce qui pose problème à leur tranquillité. Incompatibilités dues aux modes de vie différents.

Pour créer l'intergénérationnel, il faut une base de vie commune entre les deux générations. Une possibilité est le fait que des étudiants aillent vivre chez des seniors : il y a une aide en échange d'une location. Mais les seniors restent généralement assez réticents sur ce genre de pratique. Les activités intergénérationnelles sont donc très difficiles à mettre en place. En effet, du côté des personnes âgées comme de la jeune génération, la volonté de créer un lien quotidien, en dehors du cadre associatif, n'est pas clairement affichée.

- Concernant les anciennes maisons situées sur le territoire (habitat dispersé), on observe une existence infime de conflit de voisinage. Concernant les nouvelles formes d'habitation, plus petites, construites sur de plus petits terrains, plus proches, des conflits de voisinage éclatent. La logique voudrait que dans le futur, il y ait de plus en plus de conflits.
- Arrivée de logements sociaux constitue un plus mais pas forcément adaptés aux personnes âgées (loyers parfois trop élevés)

Ensuite, le prochain tableau regroupe l'ensemble des avis exprimés quant au sujet de la mobilité et des transports chez les seniors de la CCLS.

Document 7 : La mobilité et les transports des seniors

- Le rôle et la place de l'automobile chez les personnes âgées : automobile « toute puissante ». Mode de transport le plus utilisé (du fait du caractère péri-urbain du territoire, étalement de l'habitat), toujours accessible à la majorité de la population retraitée, permet le maintien de l'autonomie dans les déplacements. Néanmoins, des phénomènes de dépendance et d'isolement apparaissent lorsque la conduite du véhicule personnel n'est plus possible. Il existe malgré tout une assez forte solidarité qui existe souvent dans les communes rurales. Elle apporte une première réponse à la problématique de la dépendance.
- Réseau de solidarité non-officiel : covoiturage avec les amis, les voisins lorsqu'une personne n'est plus en capacité de conduire.
- Bus-navette pour le marché de Savenay : les personnes âgées ne sont pas suffisamment nombreuses à l'utiliser. Le bus n'est jamais complet mais il existe une habitude à l'utiliser chez certaines personnes âgées (10 ans d'existence au moins). Évolution au cours du temps : passage d'un bus (plusieurs places : 20) à un mini-bus de 9 places. Diminution due à la faible

fréquentation. Passage par Prinquiau, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Savenay. Coût supplémentaire pour le Conseil Général, l'idée serait peut-être de rassembler le système LILA et ce bus-navette en particulier pour diminuer les coûts.

- Pour les Transports à la demande (**TAD***) mis en place par LILA, plusieurs analyses sont proposées : les communes reconnaissent la nécessité de ce type de transport mais il faudrait l'améliorer, le réorganiser. Idée principale : le service actuel ne s'adapte pas à la personne, c'est la personne qui doit s'adapter. Les horaires sont contraignants, le système de réservation à l'avance fait défaut et constitue un frein à l'utilisation de ce service (anticipation obligatoire des usagers, urgences impossibles), les bagages et sacs volumineux ne sont pas autorisés (problématique si on veut faire des achats alimentaires par exemple). Ce service n'est aujourd'hui pas assez demandé par les personnes âgées (manque d'informations, réticence). Quel avenir ?
- Taxis rarement utilisés car trop coûteux (exceptés dans l'urgence). Effet de concurrence avec LILA à la demande ?
- Réseau LILA (3-4 lignes) difficile à utiliser au sein du territoire intercommunal : problème de jonction d'un territoire à un autre (de commune à commune), peu d'arrêts, horaires insuffisamment larges, etc.
- Déplacements et éloignements des arrêts de bus : problématique pour les personnes âgées (Lavau-sur-Loire)

La question des transports et de la mobilité est problématique. L'automobile est le mode de transport privilégié y compris chez les personnes âgées. Les difficultés surviennent lorsque la capacité à l'utiliser disparaît. Les transports collectifs sont inadaptés.

Enfin, ce dernier tableau reprend l'ensemble des remarques formulées autour de la question des services et équipements adressés aux personnes âgées de la CCLS.

Document 8 : Les services et équipements pour les seniors

La commune de **Campbon** est bien dotée : elle dispose de services et d'équipements divers et variés (boulangerie, pharmacie, etc.)

- Existence d'un local pour le club des Aînés campbonais.
- Les anciens tiennent beaucoup au relationnel : quand on la commune distribue des colis, il y a toujours un temps pour la discussion. Les jeux (comme la pétanque) leurs permettent d'oublier leurs problèmes, leur solitude, leur dépendance, etc.
- Club informatique. Mais personnes âgées seulement présentes. Pourtant un bon moyen de favoriser l'intergénérationnel.
- Club de pétanque. Seule activité où il existe une réelle mixité de l'âge, une réelle participation volontaire des adhérents. Permet d'avoir des contacts et informations avec les personnes âgées de la commune.
- Problème du désert médical : une maison médicale est créée et regroupe 2 médecins, une infirmière et un kinésithérapeute. Peu de médecins sont enclin à venir travailler en milieu rural, il faut les attirer et favoriser le regroupement médical, grâce aux maisons médicales et au prêt de locaux par la commune. En plus, la location revient à la municipalité, c'est donc un problème réglé qui rapporte des fonds à la commune.
- Maison de retraite : jardin, mettre en place un potager (sur la même idée que Malville), carnaval 1x/an avec des jeunes qui se rendent à la maison de retraite de Campbon.

La Chapelle-Launay

- Problème du désert médical. De plus, les pharmacies de garde sont très éloignées de la commune. L'absence d'un local pour un jeune médecin qui voudrait venir s'installer à la Chapelle-Launay constitue également un problème. Faire l'effort de proposer des locaux

médicaux pour attirer des médecins sur leur territoire. - Pharmacie de la Chapelle-Launay excentrée du bourg (située au Carrefour Market), ce qui pose un problème de déplacements - Boulangerie et bureau de tabac fermés la même année (2011). Transition aujourd'hui « réussie » mais nécessité de sauvegarder ces lieux de vie et de rencontres pour les personnes âgées à l'échelle communale.
Lavau-sur-Loire - Absence totale de lieu de rencontre « vivant » (à l'exception d'un unique local mis à disposition par la municipalité). Seul établissement « vivant » : crêperie ouverte uniquement le samedi et le dimanche - Renseignement à la mairie, qui dispose des documents et des informations nécessaires.
Malville - Manque de local pour les médecins soulevé : le médecin travaille chez lui, et ne dispose pas de local médical (réelle problématique). - Les dispositifs sont mis en place mais c'est aussi aux personnes âgées de se mobiliser et de faire l'effort de les utiliser : participation et action dans les deux sens. - La proximité des commerces et services est déterminante (alimentation, accès aux soins, etc.) en milieu rural comme en milieu urbain.
Prinquiau - A la Piscine du Lac, rien n'est prévu pour les personnes âgées. Il y a bien des cours d'aquagym, mais pas destinée en particulier aux seniors. Il n'y a d'ailleurs aucun créneau de prévu pour les anciens. - Problème rencontré : le retrait d'argent. La commune de Prinquiau a effectué une demande à la poste pour installer un distributeur automatique dans la commune mais refus. Le retrait d'argent est pour les anciens un réel problème. Ceux-ci payent le plus généralement en liquide, peu en carte bancaire et les chèques ne sont parfois plus acceptés dans certains commerces. - L'image que peuvent véhiculées les maisons de retraite est aussi un problème. Parfois, des enfants « empêchent » leurs parents âgés d'aller à des clubs d'ânés car ils pensent que leurs parents vont s'y ennuyer. - Club de pétanque de Prinquiau. Il compte de plus en plus d'inscrits et l'on y retrouve des personnes de tous âges (des anciens et des jeunes), et de toutes catégories socio-professionnelles (ouvriers, fonctionnaires, cadres). C'est un club réellement intergénérationnel. Des voyages sont également organisés mais ceux-ci ne comprennent que les plus valides. - Pharmacie mais qui ne dispose pas de tous les médicaments nécessaires notamment pour les personnes âgées. Obligation de se déplacer en dehors de la commune afin d'avoir des médicaments spécifiques à leur état de santé. - Fortes demandes d'aides ménagères
Quilly - Absence totale de médecin et de pharmacie (« il faut faire au minimum 5 km pour en trouver »). - Services de proximité : il n'existe qu'une boulangerie. L'absence d'une agence postale oblige à se déplacer hors de Quilly pour aller acheter des timbres (jusqu'à Campbon ou Sainte-Anne-sur-Brivet). Pas de bureau de Tabac-Presses. Si le médecin disparaissait à Campbon, cela poserait un véritable problème pour les communes voisines. - Priorité : se concentrer sur les personnes âgées qui restent seules chez elles, les personnes « invisibles », qu'on voit peu ou jamais dans les clubs d'ânés ou associations. - Mise à disposition d'un local pour se réunir.

Ainsi, les disparitions progressives de services de proximité et le manque de structures de santé et de soins dans les plus petites communes apparaissent comme les

deux problèmes majeurs associés à cette question. En revanche, les équipements de loisirs et d'associations (club de pétanque, club des aînés, etc.) sont les réussites du territoire.

A la suite de ces groupes focalisés, des atouts et limites du territoire de la CCLS sont mis en valeur. Ces différents éléments sont répertoriés dans le tableau suivant.

Document 9 : Atouts et limites de la CCLS selon les résultats des groupes de discussion		
Communes	Atouts	Limites
Points communs	Local mis à disposition de la population (Lavau-sur-Loire, Quilly)	- Problématique des déplacements et transports : manque d'un mode de transport efficace (modifier LILA à la demande) (Campbon, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly) - Moyens humains et financiers très réduits - Disparition des services de proximité (Malville, Quilly)
Campbon	- Comité consultatif existant avec des représentants des aînés - Enquête prévue sur le logement et l'habitat sur le territoire de la commune - Associations constituent un plus pour la commune (certaines personnes membres d'associations sont en quelque sorte les portes-paroles de la population âgée) : l'association des randonneurs a demandé la mise en place de bancs et de tables, requête acceptée par la commune	- La population âgée fait partie intégrante de la population mais politique limitée en sa faveur - Manque de volonté pour la mise en place d'un CLIC de la part des élus
La Chapelle-Launay	Bonnes relations entretenues entre la commune et les associations et club des aînés	Difficultés à préserver des services de proximité utiles
Lavau-sur-Loire	Local mis à disposition de la population	Absence de lieu de rencontres « vivant »
Malville	- Présence du foyer-logement qui fonctionne et a du succès - Démarche de la commune pour recenser sa population âgée et connaître ses besoins, avec la présence d'une stagiaire - Volonté de réduire les problèmes liés à la mobilité	- Moyens humains et financiers très réduits : étant donné la crise économique actuelle, la commune doit gérer beaucoup de dossiers sur les logements, d'où des difficultés. Les politiques (élus) prennent donc le relais car il n'y a pas l'effectif suffisant - Mais foyer-logement au nombre de places limité... Demande trop forte

		• Problématique du désert médical : médecin actuel proche du départ en retraite, absence de local
Prinquiau	• Club des Aînés la Détente (pétanque)	• Problème de communication : les informations existent mais sont inadaptées ou mal transmises
Quilly	• Local mis à disposition de la population	• Manque de personnel médical (médecins, infirmières, etc.) • Familles de plus en plus dispersées : baisse de l'aide des enfants à leurs parents

Plusieurs solutions potentielles sont alors mises en avant au cours des deux groupes focalisés, parmi lesquelles la création d'un centre local d'information et de coordination (**CLIC***) qui permettrait dans un premier temps de regrouper l'ensemble des CCAS et de faire évoluer les réflexions autour de la question du vieillissement de la population. Le CLIC serait un moteur idéal, aussi bien pour la population que les communes à travers la gestion et mise en commun des formulaires, etc. La CCLS devrait donc utiliser sa compétence intercommunale pour la mise en place d'un CLIC.

Ensuite, l'augmentation des moyens humains et financiers des CCAS paraît primordiale pour assurer l'efficacité et la continuité des missions auprès des populations locales. L'amélioration des contacts avec la population âgée est également à privilégier et l'information et la communication auprès de ces dernières doit être améliorée.

La réservation d'une partie de logements sociaux communaux et l'adaptation de ces logements aux personnes âgées (maisons de plain-pied, salles de bain, etc.) pourrait être une tentative de réponse à la question de l'habitat.

La mise en place d'une structure commerciale mobile pour faire face à la disparition des commerces de proximité dans les communes concernées (Quilly, Bouée, Lavau-sur-Loire, La Chapelle-Launay) est également envisagée.

Pour lutter face à la problématique du « désert médical » dans certaines portions du territoire, la mise en place d'un système de services médicaux itinérants se répartissant sur l'ensemble du territoire ou des zones clairement identifiées constituerait une réponse potentielle à travers notamment une copie du modèle des navettes-bibliothèques pour l'appliquer aux services de soin. Pour les établissements spécialisés ou maisons de retraite, il est nécessaire d'adapter le fonctionnement et les tarifs aux réalités socio-économiques du territoire.

La question des loisirs à travers la relation entre les CCAS et les personnes âgées reste en suspens : les loisirs proposés doivent être pensés pour mais aussi par les personnes âgées. Il est nécessaire de susciter leur participation active et leur mobilisation.

Se pose également la question de la place de l'intergénérationnel. Le processus est à mettre en place progressivement sur le territoire mais de manière officielle. Il existe en effet une réelle difficulté à mettre en place cet aspect lorsque l'idée n'est pas structurée. L'intergénérationnel « naturel » ou spontané n'est pas répandu au niveau de l'intercommunalité.

Enfin, la question des aides financières nécessite un réel travail de simplification. Les dossiers sont trop longs et complexes à élaborer, ce qui implique que les personnes âgées qui veulent faire des demandes ont obligatoirement besoin d'un soutien sous peine d'abandonner.

Ce travail de recueil de données qualitatives a donc permis de mener une première phase d'approfondissement du portrait du territoire de la CCLS et des enjeux à soulever en lien avec le vieillissement de la population. Ce travail doit toutefois être complété par l'apport du regard des premiers concernés : les seniors. En effet, il est nécessaire de connaître leur ressenti quant aux thématiques que nous abordons ici afin de mettre en place les meilleures réponses possibles.

Phase III : Le regard des personnes âgées

3.1. La démarche de l'enquête par questionnaires

Dans l'optique de saisir au mieux les enjeux qui gravitent autour de la question du vieillissement, nous avons choisi, en parallèle de notre démarche de groupes de discussion, de mener une démarche d'enquête par questionnaires (dont le modèle est présenté en **annexe 3**) auprès des personnes âgées de la CCLS. En effet, il est primordial de connaître le ressenti et le vécu de cette population pour répondre au mieux à ces besoins et attentes. Le questionnaire qu'il nous faut donc élaborer doit alors nous permettre de définir précisément la situation actuelle et les attentes des seniors de la CCLS en ce qui concerne leur habitat, les équipements et les services qu'ils utilisent et leurs pratiques de mobilité.

L'objectif de ce type de démarche étant d'obtenir un regard qui soit le plus représentatif possible de celui porté par l'ensemble de la population concernée sur les sujets abordés, il a été nécessaire, lors de l'élaboration du questionnaire, de définir un échantillonnage qui soit représentatif de la population âgée de la CCLS. De plus, à la suite d'un entretien avec Monsieur Jean RIVIERE, enseignant-chercheur à l'IGARUN spécialiste notamment de la question des recherches statistiques, nous avons choisi que cet échantillon de population devrait d'élever à un total de 200 personnes, avec une marge de manœuvre de plus ou moins 20 %. Ce chiffre a en effet été considéré comme un seuil minimum de réponses à obtenir afin que les résultats de cette démarche quantitative soient représentatifs.

Cette première étape a été réalisée sur la base des données fournies par l'INSEE, desquelles nous avons pu faire ressortir les proportions d'hommes et de femmes de plus de 65 ans par commune. Cela nous a alors permis de calculer combien de questionnaire il nous fallait réaliser par commune selon le sexe et en sachant qu'un total de 200 devait être atteint. Il est alors apparu que, sur la totalité des personnes de plus de 65 ans de la CCLS, 42,2 % sont des hommes et 57,8 % sont des femmes. Cela nous a permis de définir le nombre d'hommes et de femmes à interroger dans le cadre de cette enquête. Ensuite, la part de la population âgée de chaque commune dans le total de cette population à échelle de la CCLS nous a permis de savoir le nombre de questionnaires à réaliser pour chacune des communes qui composent cette communauté. Enfin, une distinction par sexe pour chacun des communes nous a permis de définir le nombre exact d'hommes et de femmes à interroger dans chacune d'entre elles.

L'échantillonnage obtenu est présenté dans le tableau suivant :

Document 10 : Echantillonnage de la population pour l'enquête
pas questionnaires

Nom de la commune	Nb H	Nb F	% Commune/CCLS	Nb questionnaires	Nb H/F	Nb réponses
Bouée	34	51	3,1 %	6	2 H / 4 F	6
Campbon	220	315	19,8 %	40	16 H / 24 F	41
La Chapelle-Launay	113	141	9,4 %	19	8 H / 11 F	17
Lavau-sur-Loire	35	42	2,9 %	6	3 H / 3 F	6
Malville	106	122	8,4 %	17	8 H / 9 F	22
Prinquiau	122	155	10,2 %	20	9 H / 11 F	13
Quilly	70	83	5,6 %	11	5 H / 6 F	12
Savenay	442	654	40,5 %	81	33 H / 48 F	61
CCLS	1142	1564	100 %	200	84 H / 116 F	178

Source : INSEE, recensement de la population 2008

Explications des annotations du tableau :

- Nb H : Nombre d'hommes de plus de 65 ans dans la commune
- Nb F : Nombre de femmes de plus de 65 ans dans la commune
- % Commune/CCLS : Poids de la population de plus de 65 ans dans la commune par rapport à la population de plus de 65 ans de toute la CCLS
- Nb questionnaires : Nombre de questionnaires à collecter
- Nb H/F : Nombre de questionnaires à collecter selon le sexe
- Nb réponses : Nombre de réponses obtenues

En ce qui concerne la méthode employée pour réaliser cette enquête sur le terrain, nous avons choisi de suivre une démarche semi-directive, ce qui signifie que nous interrogeons nous-mêmes les personnes âgées rencontrées tout en remplissant le questionnaire. En effet, nous avons pensé qu'il serait préférable que nous soyons présents lors du remplissage des questionnaires, notamment pour réorienter les personnes âgées si celles-ci ne comprenaient pas clairement les questions posées. Cela nous a en particulier permis d'éviter de récupérer des questionnaires qui n'auraient été que partiellement remplis. Ensuite, le fait d'être présents avec la personne âgée nous a également permis de recueillir d'autres informations qui n'entraient pas dans le cadre du questionnaire. La démarche semi-directive présente en effet l'avantage de créer un dialogue entre la

personne qui pose les questions et celle qui y répond. Nous avons ainsi pu recueillir un certain nombre de remarques utiles à une plus grande compréhension du vécu et du ressenti des personnes âgées interrogées. Afin d'optimiser nos déplacements sur le terrain au cours de ce travail et de capter l'attention d'un plus grand nombre de personnes dans un délai le plus court possible, nous avons choisi de nous répartir équitablement les questionnaires, chacun d'entre nous devant alors en réaliser 50. En effet, intervenir à quatre simultanément pouvait présenter quelques inconvénients tels que le risque d'intimider la personne rencontrée – ce qui pouvait la conduire à refuser de passer le questionnaire – mais également une perte de temps.

Notre travail d'enquête a été réalisé selon l'échéancier suivant :

Document 11 : Echéancier de la démarche d'enquête par questionnaires

Date	Lieu	Contact	Questionnaires collectés
Mercredi 4 Avril	Savenay		5
	Lavau-sur-Loire	Ghislaine Saphore	6
	La Chapelle-Launay	Marie-Yvonne Lelièvre	17
Judi 5 Avril	Bouée		6
	Savenay	CCAS	27
		Résidence Les Tilleuls	20
Vendredi 6 Avril	Savenay	Club des aînés	9
Mardi 10 Avril	Campbon	Résidence St Martin	20
	Prinquiau	Club des aînés	13
Judi 19 Avril	Campbon	Club des aînés	21
Judi 26 Avril	Quilly	Club des aînés	12
Vendredi 27 Avril	Malville	Résidence Kerwall	22

Soulignons la participation à ce travail de Julie Allot, stagiaire à la mairie de Malville, qui a accepté de faire passer 11 questionnaires dans cette commune.

Il n'en demeure pas moins que quelques critiques peuvent être formulées à l'égard de notre démarche. En effet, comme le dévoile le tableau présenté plus haut, nous n'avons pas réussi à obtenir les 200 questionnaires attendus, leur total s'étant finalement élevé à 178 retours. Plusieurs facteurs peuvent être mis en cause. Tout d'abord, nous pouvons souligner le fait que les personnes âgées en général ne sont pas toujours prêtes à répondre aux questionnaires. Généralement méfiantes face à des individus qu'elles ne connaissent pas, elles n'acceptent pas toutes de participer à un questionnaire, notamment dans le

contexte des élections présidentielles. Ce sentiment de crainte a par ailleurs été renforcé par le passage, près de deux semaines avant le début de notre travail de terrain, de gendarmes au domicile de ces personnes. En effet, les gendarmes ont mené un travail de prévention auprès de la population âgée de la CCLS afin de les sensibiliser au risque que peut présenter le fait d'ouvrir sa porte à un inconnu. Enfin, nous pouvons souligner un manque de compréhension entre les responsables des clubs de seniors que nous avons contacté et nous. Dans certains cas, ces personnes n'avaient pas compris qu'il s'agissait de questionnaires individuels et par conséquent, un certain nombre de participants à ces clubs ne souhaitaient plus répondre.

Néanmoins, comme cela a été précisé précédemment, nous avons réussi à recueillir 178 questionnaires, soit environ 10 % de moins que ce que nous avions espéré, ce qui nous permet de rester dans la marge de manœuvre de plus ou moins 20 % que nous avons identifiée, comme mentionné plus haut. Nous disposons donc d'un nombre suffisamment important de questionnaires pour prétendre à une certaine représentativité de la situation des personnes âgées sur le territoire de la CCLS. Nous pouvons donc à présent nous intéresser aux résultats de cette enquête quantitative et ainsi voir quels grands enjeux se dessinent à travers le regard des personnes âgées.

3.2. Les résultats de l'enquête par questionnaires

Le traitement des résultats des questionnaires nous permettra d'identifier plus précisément les grandes caractéristiques qui marquent la population de 65 ans et plus de la CCLS. Pour cela, nous nous intéresserons aux données issues de cette enquête en plusieurs temps thématiques. Nous reviendrons donc en premier lieu sur les caractères sociaux de cette population, à travers les questions de la situation matrimoniale et familiale et du réseau social en général. Ensuite, nous nous intéresserons à la question du logement, puis nous porterons notre regard sur le recours de ces personnes aux divers services et équipements qui leur sont proposés. Enfin, nous nous intéresserons à leurs pratiques de mobilité.

3.2.1. Le profil des seniors : famille et réseau social

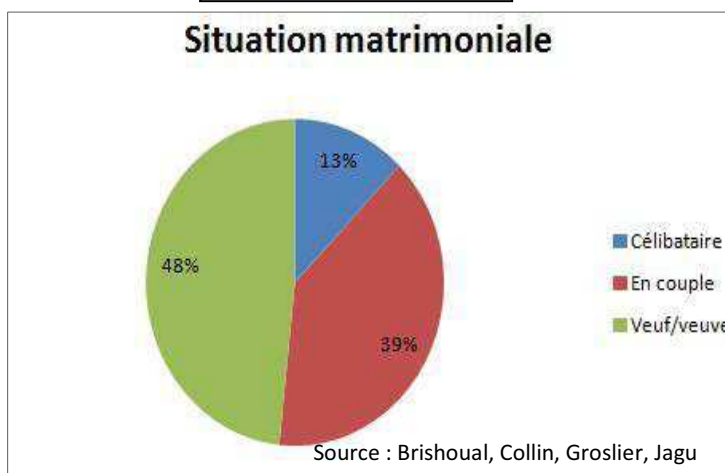
Avant de porter sur les questions thématiques qui nous intéressent, il est important de connaître le profil de la population concernée. Nous avons pu constater à travers cette enquête qu'une large partie de la population de 65 ans et plus se situe dans

une tranche d'âge allant de 72 à 91 ans. En effet, cette catégorie regroupe 79 % de cette population. Si l'on sépare les 72-81 ans et les 82-91 ans, ces deux classes comptent respectivement pour 45 % et 34 % de l'ensemble de la population âgée de la CCLS (voir **annexe 4**, document 1).

La question du lien social de ces personnes doit également être abordée. En effet, afin de cerner au mieux les propositions à afficher envers cette population, il est important de savoir si les 65 ans et plus sont isolés. Le lien social permet de conserver une activité, une relation aux autres qui devient nécessaire dans ces âges que l'on a souvent tendance à percevoir comme ceux où le rôle social de la personne décline.

La situation matrimoniale constitue un premier indicateur et nous pouvons ici constater que 39 % des personnes interrogées vivent en couple, ce qui laisse donc une très large partie de ces individus vivre seule, que ce soit pour cause de célibat, comme c'est le

Document 12



cas pour 13 % d'entre eux, ou de veuvage. Cette dernière situation touche en effet 48 % de la population de 65 ans et plus et est souvent inscrite dans la durée. Ainsi, 66 % des personnes veuves le sont depuis plus de six ans. Ce premier facteur est donc signe d'un isolement important qui sera toutefois compensé par un réseau filial présent dans de nombreux cas. Ce sont en effet 88 % de l'ensemble de la population de seniors qui affirment avoir des enfants et ces derniers sont par ailleurs les premières personnes à rendre visite aux personnes interrogées. Pour 59 % d'entre elles, le fils ou la fille est en effet le proche qui vient le plus souvent. Il s'agit en revanche du voisin pour 23 %. De plus, les visites sont généralement fréquentes car, si 12 % des personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête affirment recevoir de la visite seulement une fois par mois ou moins, elles sont 88 % à indiquer voir du monde tous les jours ou au moins une fois par semaine. Cette fréquence des visites est détaillée dans le tableau suivant.

Document 13 : Fréquence des visites
chez les 65 ans et plus

Fréquence des visites	Part des 65 ans et plus concernée
Tous les jours	44,4 %
Une fois par semaine	43,3 %
Une fois par mois	9 %
Une fois par trimestre	2,2 %
Plus rarement	1,1 %

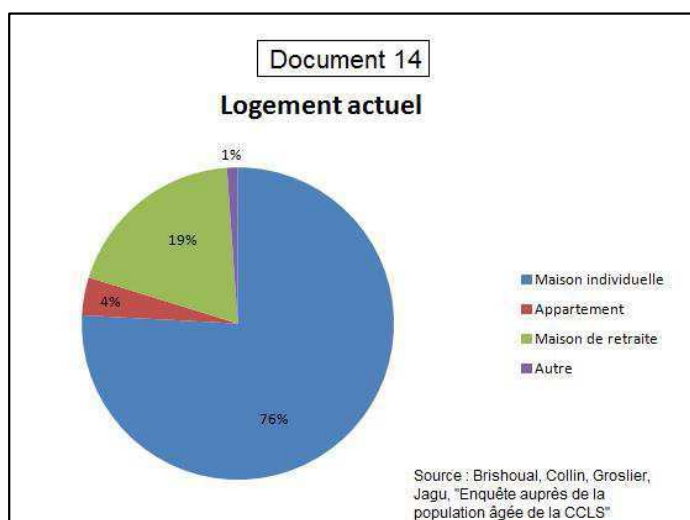
Source : Brishoual, Collin, Groslier, Jagu, « Enquête auprès de la population âgée de la CCLS »

Il n'apparaît donc pas que la population âgée de la communauté de communes soit particulièrement isolée car, forte d'un lien social quotidien ou au moins hebdomadaire pour la majorité des personnes concernées, elle maintient un réseau qui la laisse beaucoup moins seule face à un potentiel accroissement de la dépendance. Néanmoins, c'est en portant notre regard sur les trois thématiques majeures de ce diagnostic que nous pourrions identifier plus clairement les attentes et besoins de cette population.

3.2.2. Le logement des personnes âgées

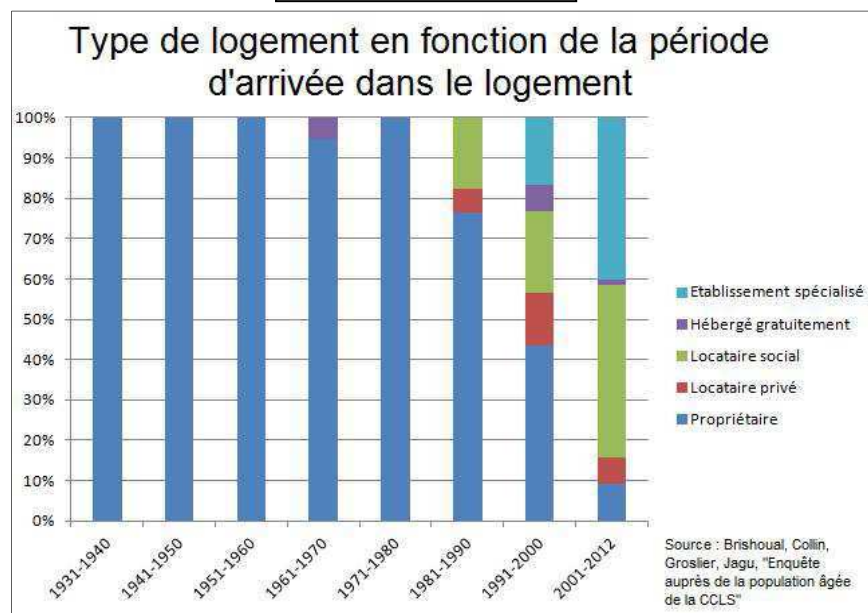
La première thématique que nous pouvons aborder est celle du logement. L'objectif est ici de savoir dans quels types de logements vivent les personnes âgées de la CCLS, si leur situation actuelle dans ce domaine leur convient et enfin ce qu'ils envisagent en termes de changements ou d'adaptation.

Concernant leur situation actuelle, nous pouvons constater deux éléments majeurs qui caractérisent la question du logement chez les personnes âgées. Tout d'abord, la maison individuelle consitue leur modèle privilégié de logement. En effet, 76 % des personnes interrogées déclarent vivre dans une maison, laissant les autres types d'habitation assez peu représentés. Les maisons de retraite restent toutefois assez



présentes puisqu'elles regroupent 19 % des personnes rencontrées. Précisons toutefois qu'il s'agit de 78 % de personnes de 92 ans et plus. On peut donc déjà affirmer que les 65 ans et plus du territoire sont inscrits dans une dynamique qui consiste à se maintenir au domicile. Il s'agit d'un phénomène de plus en plus présent et qui se généralise à l'ensemble des territoires. Il n'est donc pas surprenant de le retrouver dans le cas de la CCLS. Cette idée du maintien au domicile est renforcée par l'observation des chiffres concernant le type de logement précédemment occupé. En effet, dans 79 % des cas, le logement précédent était également une maison individuelle qui, pour de nombreuses personnes, était celle des parents, la maison occupée actuellement ayant été la première dans laquelle elles se sont installées après avoir quitté le foyer familial. Cela renvoie donc à une idée de sédentarisation des seniors sur le territoire de la CCLS qui se retrouve confirmée par les questionnaires puisque 39 % d'entre eux vivaient auparavant dans un logement qui se situait dans leur commune actuelle. En parallèle, 16 % vivaient déjà sur le territoire de la CCLS mais ont choisi de changer de commune. La communauté de communes est donc marquée par un fort ancrage territorial de ses seniors puisque ce sont donc au total près de 55 % d'entre eux qui vivaient déjà sur ce territoire avant d'emménager dans leur logement actuel, également situé dans la CCLS. Enfin, nous pouvons confirmer cela avec les dates d'emménagement de ces personnes. Au premier abord, les chiffres ont tendance à démontrer l'inverse d'un ancrage territorial fort puisque ce sont près de 60 % des personnes interrogées qui nous indiquent avoir emménagé sur le territoire de la communauté

entre 1991 et 2000. Néanmoins, le croisement – présenté dans le graphique ci-contre – de ces données avec celles concernant le type de logement occupé permet de dévoiler que les



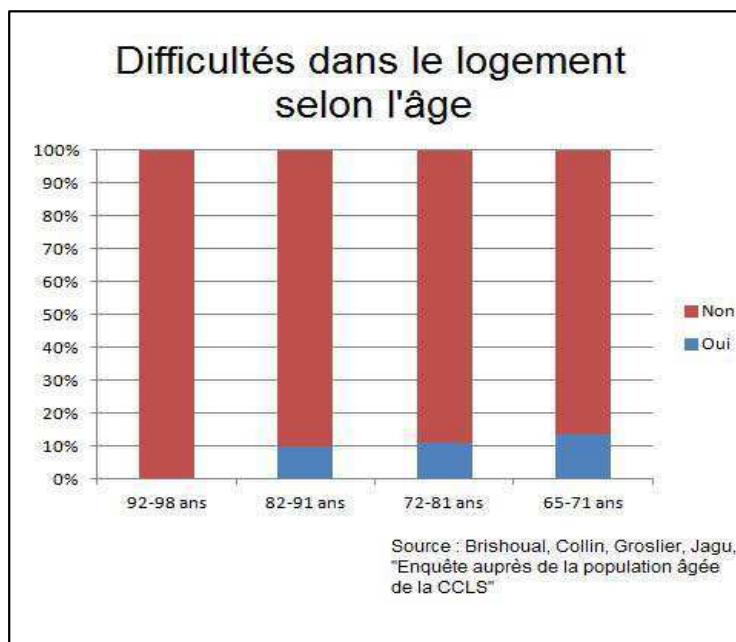
personnes ayant emménagé au cours de cette période sont avant tout celles qui vivent aujourd'hui en maison de retraite (33,6 % de la population concernée) et en foyer-

logement (36,4 %). Il s'agit donc de personnes ayant connu un déménagement récent mais contraint pour diverses raisons économiques, sociales ou physiques.

Concernant le statut d'occupation ensuite, la population âgée de la CCLS est majoritairement propriétaire de son logement. Ce sont en effet 48 % des personnes interrogées qui disent répondre de ce statut, contre 24 % de locataires sociaux et 20 % de résidents en établissements spécialisés (voir **annexe 4**, document 2). Ce facteur, cumulé à celui de l'ancrage territorial que nous venons de voir, laisse envisager un aspect important du rapport des seniors à leur logement : une notion d'habiter particulièrement forte. En effet, le fait de posséder le bien immobilier où l'on vit et d'y avoir vécu pendant de longues années entraîne un attachement particulier à celui-ci qui laisse plus difficilement envisager un départ potentiel vers une nouvelle structure d'accueil. Ceci explique notamment le fait que 97 % des personnes soumises à l'enquête n'envisagent pas de déménagement. Quant aux 3 % restant, ils affirment que cela ne se fera que si leur autonomie a trop diminué. Enfin, un troisième facteur vient encore renforcer cet aspect. Il s'agit des difficultés rencontrées à l'intérieur du logement. A travers cela, nous parlons notamment de l'accès à un étage, de la taille du logement ou encore de son accessibilité générale. Or, à travers les

résultats de notre enquête, nous constatons que ce type de problèmes est relativement peu présent pour les personnes âgées de la CCLS. Seules 11 % d'entre elles évoquent ce souci et l'âge ne joue que très peu sur cette question – comme le montre l'histogramme ci-contre – puisque, pour chaque tranche d'âge, on a toujours plus de 85 % des

Document 16



individus qui vivent dans leur logement sans aucune difficulté. On notera que l'on atteint les 100 % dans le cas des plus âgés mais cela est lié au fait que cette partie de la population vit dans des espaces dédiés où le logement a été conçu pour éviter ces différents soucis. La question de l'accès à l'étage est assez récurrente puisque 32 % des individus rencontrant des difficultés affirment que l'escalier en est la cause principale. Enfin, nous noterons que l'adaptation du logement n'est pas la cause principale de cette absence de difficultés

puisque seuls 20 % des 65 ans et plus ont fait réaliser des travaux d'adaptation dans leur logement.

A la lecture de ces résultats, il apparaît donc que la question du logement ne doit pas être traitée de manière sectorielle. En effet, l'absence de difficultés au sein de celui-ci et l'ancrage inhérent aux seniors de la CCLS ne laissent pas apparaître cette thématique comme la plus problématique. Il faudra donc mener une réflexion plus large qui intégrera les deux autres thèmes de cette enquête : les services et équipements ainsi que la mobilité.

3.2.3. Services et équipements : utilisation et accessibilité

Avant de parler des pratiques de mobilité des seniors, portons notre regard sur la question des services et équipements. Le but est ici de connaître l'intensité d'utilisation de ceux-ci par cette population, les raisons qui peuvent les pousser à ne pas les utiliser et les éventuelles difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans cet usage. Par l'appellation services et équipements, nous entendons prendre en compte tout ce qui relève des services publics et administratifs mais également des services et commerces de proximité. Cela intègre également les différents services et équipements sportifs et de loisirs (hors clubs des aînés) mis à la disposition des habitants de la communauté de communes.

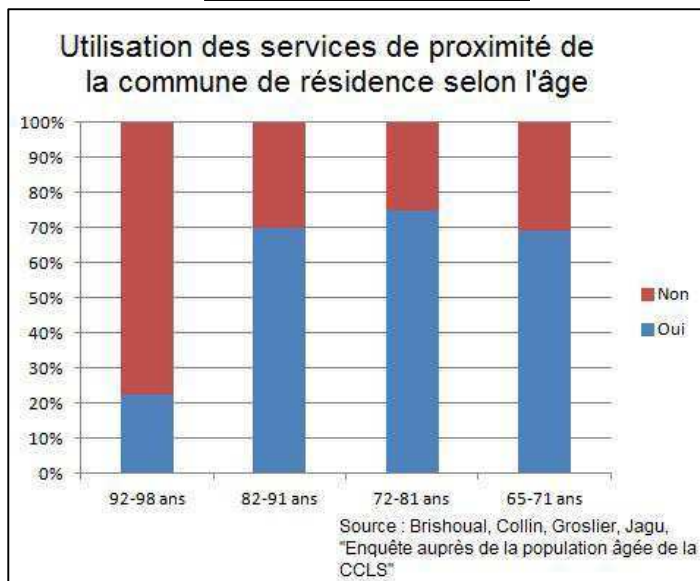
Le premier constat que l'on peut faire est celui d'une distinction entre l'usage des services de proximité et celui des équipements de sport et de loisirs. En effet, là où 70 % des personnes interrogées révèlent utiliser les services de leurs communes respectives, ils sont en revanche 90 % à dire ne pas avoir l'usage des équipements sportifs et loisirs. Plusieurs motifs sont invoqués pour justifier cette non-utilisation de ceux-ci, dont le manque d'envie et/ou d'intérêt pour 60,5 % des seniors mais aussi l'âge et/ou l'inaptitude physique pour 23,2 % d'entre eux.

Concernant les services de proximité les plus récurrents dans le discours, nous pouvons noter l'importance de la boulangerie, évoquée par 32,6 % des interrogés. Suivent les agences postales pour près de 18,6 % d'entre eux et en troisième position les petits commerces divers. Ces derniers reviennent dans le discours de 11,5 % des seniors. Si ces données reflètent une dynamique générale à l'échelle de l'ensemble des personnes âgées de la CCLS, il est toutefois intéressant d'observer quelques différences selon plusieurs critères. Le premier que nous pouvons évoquer est celui de l'âge. Le graphique ci-contre révèle alors une certaine nuance à apporter. En effet, ces services concernent très peu les plus âgés, puisqu'ils sont près de 78 % à affirmer ne pas les utiliser. Cette observation se complète avec un second facteur qui est le logement de la personne âgée interrogée. L'utilisation de cette nouvelle donnée permet alors de montrer que ce sont les résidents des maisons de retraite qui utilisent le moins les services de la commune. Cela rejoint donc

Document 17

notre première observation puisque nous avons vu précédemment que ces résidents sont également les personnes les plus âgées de la CCLS. Ces nuances ne sont pas clairement applicables au cas des équipements sportifs et de loisirs, pour lesquels il n'existe pas de tendances différenciées selon l'âge ou le logement.

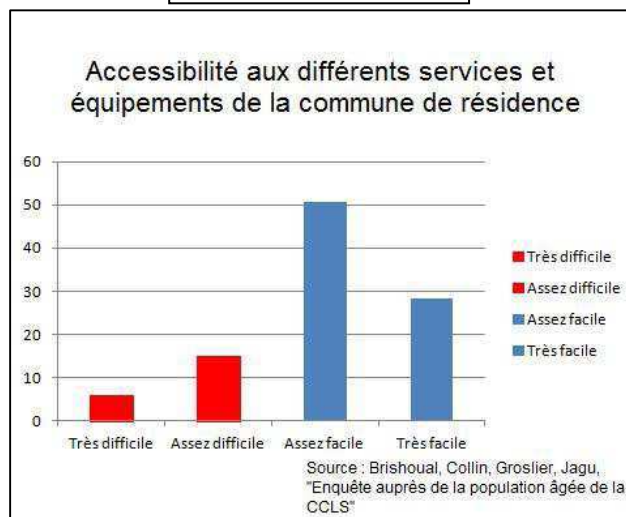
Toujours concernant ces



différents services et équipements, se pose la question de leur accessibilité pour les personnes âgées. De manière assez générale, ces personnes sont assez satisfaites des possibilités d'accès à ces structures. L'histogramme ci-contre illustre bien cette idée. Ce sont ainsi près de 79 % des personnes déclarant utiliser les services de leur commune qui trouvent que leur accès est assez ou très facile. Les raisons invoquées sont notamment la proximité et leur concentration sur le même espace dans la commune, qui reviennent dans le discours de plus de 22 % des personnes interrogées. Concernant les

tendances selon l'âge, nous pouvons constater une homogénéité des réponses malgré l'exception que constitue les 92-98 ans, qui sont près de 55,6 % à ne pas avoir d'idée sur la question. Cela est une nouvelle fois lié au fait que cette part de la population vit dans des établissements spécialisés où tout est pris en charge par l'administration de ceux-ci.

Document 18



Si l'on s'intéresse aux personnes qui, à l'inverse de la majorité, considèrent que l'accès aux différents services est assez à très difficile, nous pouvons constater qu'il s'agit principalement de personnes vivant à Quilly, Bouée et Lavau-sur-Loire. Ces trois communes sont en effet très peu pourvues en services et équipements, ce qui implique un déplacement vers une commune mieux équipée. Le plus souvent, il s'agit de Savenay. Ce constat constitue une source d'inquiétude pour les seniors qui se posent la question de

savoir comment ils vont pouvoir recourir à ces services et équipements lorsqu'ils ne seront plus apte à conduire leur voiture.

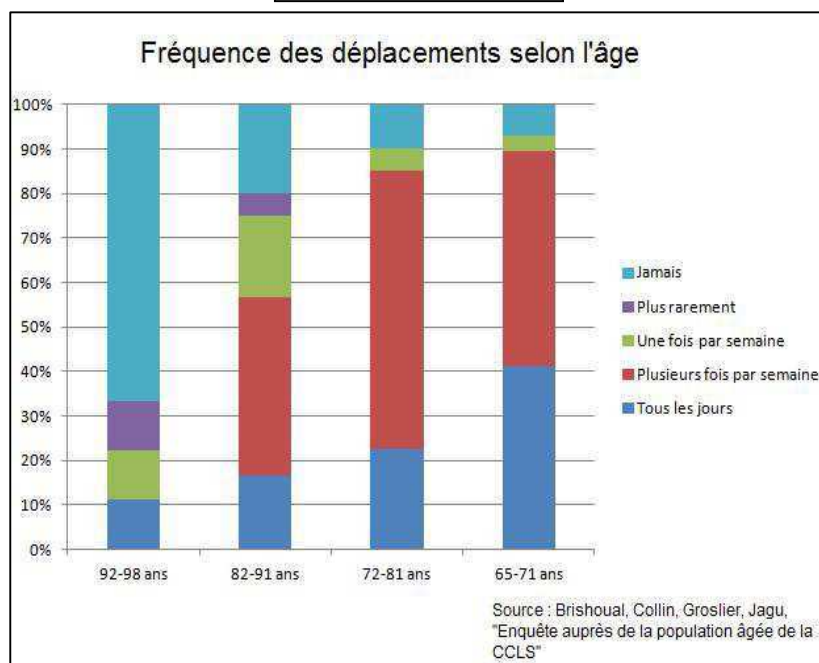
Ces différentes données permettent donc de voir que la question des services et équipements ne pose pas d'enjeux immédiats mais soulève bien la question des perspectives à envisager. Cet enjeu est présent dans les préoccupations des seniors de la CCLS et tend à devenir problématique si la communauté de communes poursuit sur le schéma actuel, à savoir – comme nous l'avons vu précédemment dans le portrait de la collectivité – une concentration des structures dans les communes de Savenay et de Campbon tandis que les six autres communes se retrouvent plus ou moins désertées par ces équipements et services.

3.2.4. Pratiques de mobilité : automobilité et transports en commun

Enfin, nous pouvons aborder le dernier thème de cette enquête : la mobilité des seniors. Cet aspect est primordial, notamment en lien avec le dernier point que nous évoquons. En effet, l'absence de services et équipements divers dans certaines communes entraîne par conséquent une mobilité plus importante pour les personnes âgées qui y résident. La question est alors de savoir les modes de déplacement privilégiés par cette population et leurs

motifs de déplacement. Nous tâcherons également d'apporter un regard sur la relation des seniors aux transports en commun, autant en termes de fréquence d'utilisation qu'en termes de satisfaction et de connaissance du réseau en place sur le territoire.

Document 19

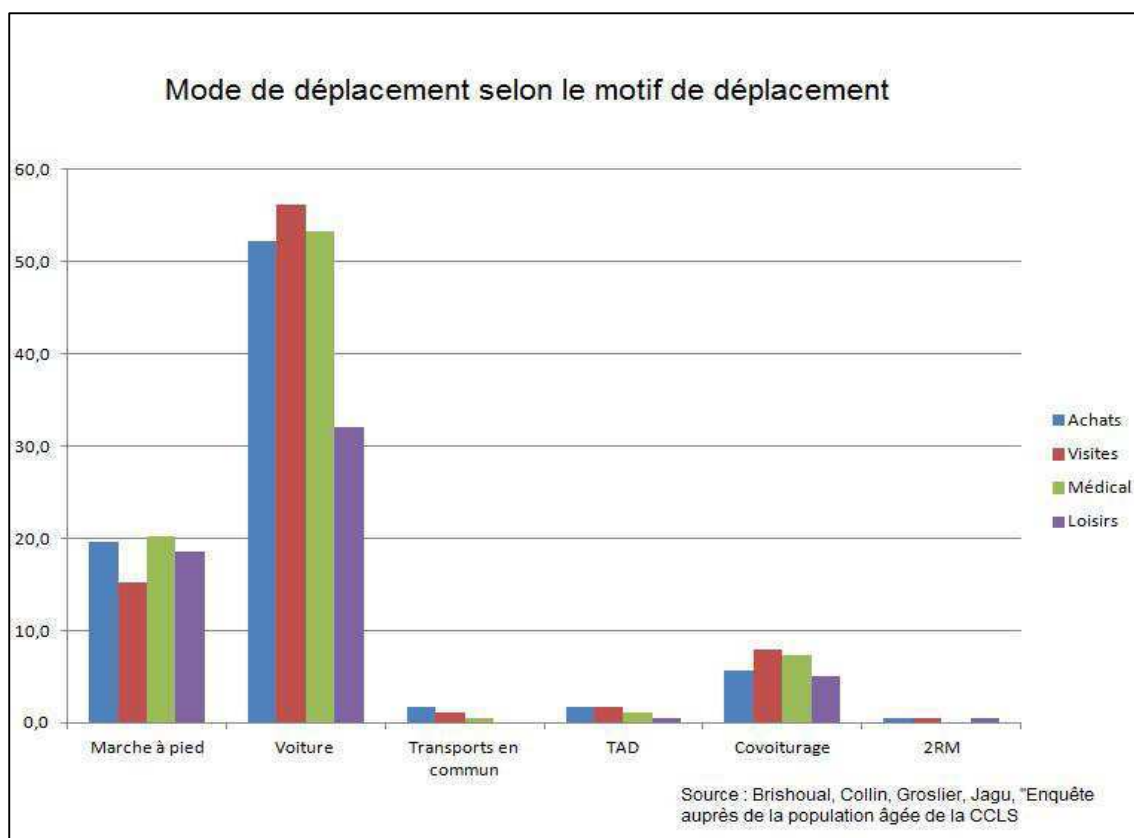


Concernant tout d'abord la fréquence des mobilités réalisés par les seniors (voir document 19 ci-joint), précisons tout d'abord que, par le terme « déplacement », nous entendons parler d'un trajet qui implique de quitter le domicile. Les déplacements au sein de celui-ci ne sont donc pas pris en compte. Nous pouvons en premier lieu constater une grande occurrence de ces déplacements. En effet, ce sont 72,4 % des 65 ans et plus qui se

déplacent plusieurs fois par semaine, voire tous les jours. En parallèle, 16 % d'entre eux ne se déplacent jamais (voir **annexe 4**, document 3). Le croisement de ces données avec l'âge des personnes interrogées permet d'observer le fait que la fréquence des déplacements diminue au fur et à mesure que la personne vieillit. Ainsi, comme l'illustre le graphique ci-joint, si moins de 7 % des 65-71 ans ne se déplacent jamais, ils sont près de 67 % dans cette situation entre 92 et 98 ans, avec un accroissement progressif de cette proportion selon l'âge. Une dynamique inverse s'observe pour ce qui concerne les déplacements journaliers puisque plus de 40 % des 65-71 ans se déplacent tous les jours, contre 11 % des 92-98 ans. Les deux tranches d'âge intermédiaires marquent à nouveau un renforcement progressif de cette dynamique.

Concernant les modes de déplacements privilégiés, le constat qui s'impose est celui d'une automobilité encore forte chez ces personnes de 65 ans et plus. Cette observation se vérifie sur l'histogramme ci-dessous quel que soit le motif du déplacement : achats, visites, motif médical ou loisirs. En lien avec la question des services que nous évoquions précédemment, nous pouvons dire que l'enjeu de leur accessibilité n'est pas un enjeu qui pèse déjà grâce à cette automobilité. Les seniors peuvent effectuer des trajets assez longs au moins pour se rendre à Camphion ou Savenay. Néanmoins, de manière spontanée, la majorité des personnes concernées de Quilly, Lavau-sur-Loire et Bouée nous ont confié ne pas savoir comment ils se déplaceront quand conduire sera devenu impossible pour eux.

Document 20

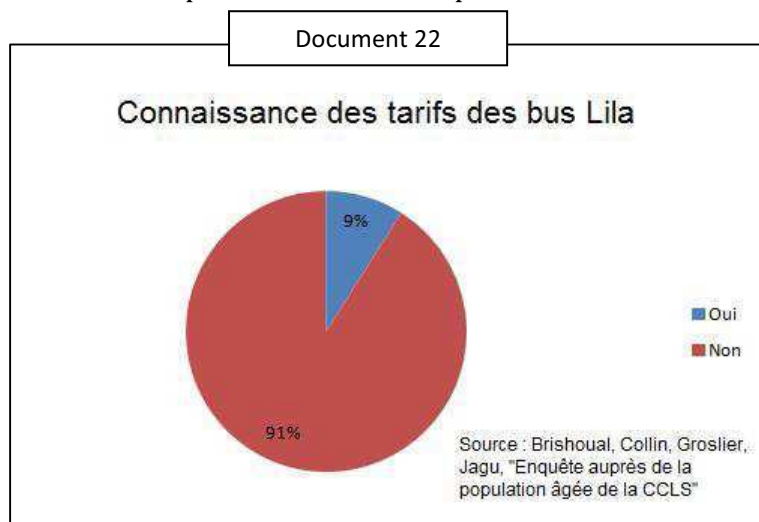
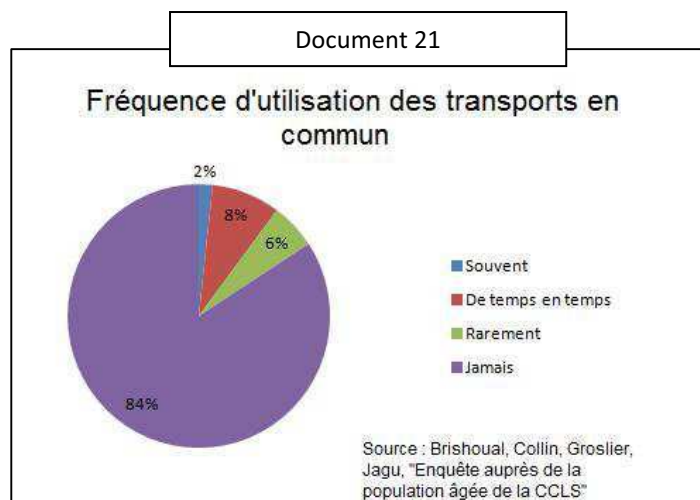


C'est face à cette préoccupation que la question des transports en commun prend de l'importance. En effet, ce mode de transport semble *a priori* constituer une des meilleures alternatives au transport automobile individuel. Cela est notamment confirmé par notre enquête puisque 69,2 % des seniors qui recourent à ce système se disent assez ou très satisfaits par le réseau de bus Lila présent sur le territoire de la CCLS. Néanmoins, cette donnée doit être nuancée car, si la part des satisfaits est importante, le total du

nombre de seniors usagers de ces bus reste quant à lui très faible, comme le souligne le diagramme ci-contre. En effet, près de 84 % des personnes de 65 ans et plus n'utilisent jamais les transports en commun et seuls 2 % d'entre eux les utilisent souvent. Cette faible utilisation du service a

été justifiée à travers plusieurs points. Tout d'abord, les seniors estiment qu'il n'y a pas assez d'arrêts sur le territoire, ceux-ci étant généralement situés au centre des communes. Ensuite, les horaires ne leur semblent pas convenables, une plus grande fréquence étant souhaitée. Autre aspect négatif selon ces mêmes personnes : l'impossibilité d'emporter des sacs de courses ou des bagages avec eux dans le bus. Ils ne peuvent donc pas les emprunter pour aller faire leurs courses. Mais aussi et surtout, les seniors déplorent le manque d'information autour de ce réseau Lila. Le diagramme ci-contre nous révèle ainsi que 91 % des 65 ans et plus n'ont aucune connaissance des tarifs des trajets en bus Lila. Nous avons alors tenu à savoir quels seraient selon eux les meilleurs moyens à mobiliser pour leur faire connaître ces informations pourtant essentielles pour une bonne utilisation des bus. La publicité en

boîte aux lettres est alors le premier moyen évoqué par 22,7 % des interrogés. En seconde position, nous retrouvent les mairies. En effet, 15 % des seniors estiment que leurs mairies respectives devraient faire circuler



des informations sur le réseau Lila, que ce soit à travers des brochures, un affichage en mairie mais également via des réunions publiques dédiées à la présentation du réseau.

A la lecture de ces derniers résultats, il semble donc que la question des transports constitue la principale préoccupation des seniors de la CCLS, notamment en lien avec la question de l'accessibilité des services lorsque la voiture ne pourra plus être utilisée. La prise en compte de cet enjeu et la recherche de solutions dédiées doivent donc être envisagées afin notamment d'éviter l'isolement des personnes âgées sans voiture des communes les plus démunies en termes de services ainsi que leur départ des communes où elles vivent actuellement.

Ainsi, à travers les deux démarches de recueil d'informations que nous venons de présenter et dont nous avons étudié les résultats, nous avons pu identifier quelques grands axes majeurs qui vont nous permettre de formuler plusieurs propositions à l'attention de la CCLS. Le dernier temps de ce diagnostic sera donc l'occasion de synthétiser l'ensemble de ces axes afin de les utiliser comme base pour une série de solutions envisagées pour accompagner la communauté de communes dans sa démarche d'action en faveur des personnes âgées de son territoire.

Phase IV : Propositions de projets d'aménagements

4. 1. Synthèse des résultats des trois premières phases

Tout d'abord, rappelons que la Communauté de Commune Loire-et-Sillon, regroupant huit communes, se situe entre Nantes et Saint-Nazaire. En 2008, les personnes âgées de plus de 65 ans représentaient 12 % de la population totale, une grande majorité se situant dans la commune de Savenay (environ 40 % d'entre elles). En ce qui concerne le nombre de services, que ce soient les services médicaux, de proximité ou de loisirs, la commune de Savenay en rassemble le plus. Certaines communes comme Quilly et Bouée sont dépourvues de services mais aussi de médecins. La seconde commune en termes du nombre de 65 ans et plus est Campbon. Bien qu'elle dispose de médecins, proportionnellement, son nombre de services est très inférieur à celle des autres communes. Avec le vieillissement de la population qui va s'accroître dans les prochaines années, l'anticipation des services de proximité (médicaux, de ravitaillements, administratifs, de loisirs, etc.) est primordiale, et doit être prise en compte.

Pour la définition, l'habitat et la mobilité, l'échelle globale de l'intercommunalité est privilégiée. Les résultats sont communs. L'ensemble des participants aux groupes focalisés semble d'accord concernant les éléments de définition et de caractérisation de la population. Un « portrait-type » de la personne âgée sur le territoire de la CCLS qui est susceptible de coïncider avec les habitants de chaque commune est élaboré. La question des transports et de la mobilité est problématique. L'automobile est le mode de transport privilégié y compris chez les personnes âgées. Les difficultés surviennent lorsque l'incapacité à l'utiliser apparaît. Il manque un mode de transport efficace se substituant à la voiture personnelle. Le service « LILA à la demande » est inadapté aux personnes âgées et à leurs besoins. Pour la thématique des services et équipements, une différenciation par commune est effectuée. Les services et équipements nécessitent une approche à l'échelle communale. Les disparitions progressives de services de proximité et le manque de structures de santé et de soin dans les plus petites communes apparaissent comme les deux problèmes majeurs. A l'inverse, les équipements de loisirs et d'associations (club de pétanque, club des aînés, etc.) sont les réussites du territoire. Les moyens humains et financiers sont trop réduits.

A partir de ces différents atouts et faiblesses, des solutions potentielles à adapter sur la CCLS sont dégagées :

- La création d'un Centre Local de Coordination et d'Information permettrait dans un premier temps de regrouper l'ensemble des CCAS et de faire évoluer les réflexions. Le CLIC serait un moteur idéal, aussi bien pour la population que les communes (gestion et mise en commun des formulaires, etc). La CCLS doit utiliser sa compétence intercommunale pour la mise en place de ce CLIC.
- La mise en place d'une structure commerciale mobile pour faire face à la disparition des commerces de proximité dans les communes concernées (Quilly, Bouée, Lavau-sur-Loire, La Chapelle-Launay).
- Pour les établissements spécialisés ou maisons de retraite, il est nécessaire d'adapter le fonctionnement et les tarifs aux réalités socio-économiques du territoire.
- Pour lutter face à la problématique du « désert médical » dans certaines portions du territoire, la mise en place d'un système de services médicaux itinérants se répartissant sur l'ensemble du territoire ou des zones clairement identifiées et définies, représenterait une réponse potentielle.
- L'accès aux aides financières nécessite un réel travail de simplification. Les dossiers sont trop longs et complexes à élaborer. Les personnes âgées qui veulent faire des demandes ont obligatoirement besoin d'un soutien sous peine d'abandonner.

Enfin, il ressort de l'enquête par questionnaires plusieurs éléments majeurs. Tout d'abord, on se rend compte que les personnes de 65 ans et plus vivent le plus souvent seules, que ce soit par le célibat ou le veuvage, ce qui ne les empêche pas d'avoir un réseau social important, par la présence des enfants ou des voisins notamment.

Ensuite, la question du logement en lui-même ne constitue pas encore un enjeu majeur à prendre en compte. En effet, les seniors n'apparaissent pas en situation de difficulté dans leur logement, où la question de l'adaptation ne se pose pas régulièrement.

En revanche, les thématiques des services et équipements et de la mobilité ont une importance plus grande. Si la mobilité des aînés reste importante, grâce à une automobilité encore bien présente, il n'empêche que ces derniers envisagent difficilement l'avenir dans ce domaine, notamment en lien avec une large méconnaissance du réseau de transports mis en place sur le territoire de la CCLS. Cette question se cumule à celle de l'accès aux services et équipements, ceux-ci étant inégalement répartis sur l'ensemble de la collectivité. Il est donc déjà difficile pour les seniors mobiles d'accéder à ces services puisque, dans la plupart des cas, ils sont obligés de se rendre dans une autre commune de

la CCLS. Mais cette difficulté risque de s'accroître avec la perte du véhicule personnel lorsqu'il ne sera plus possible pour eux de l'utiliser.

4. 2. Propositions/améliorations de projets d'aménagements

Pour mener au mieux ce diagnostic territorial, nous nous sommes intéressés à des projets innovants à l'extérieur du territoire de la Communauté de Communes Loire-et-Sillon. En effet, il est toujours intéressant de se pencher sur des actions menées à l'extérieur d'un territoire étudié. Ces présentations de projets ont pour but de faire prendre conscience de l'efficacité de telles structures ou organismes sur les territoires extérieurs, et donc, de l'intérêt de les mettre en place et de les développer sur le territoire de la CCLS.

4. 2. 1. Maison des Âges et des Cultures Saint-Joseph de Legé

Le contexte de cette rencontre

La commune de Legé se situe en zone rurale, à 42 km de Nantes et à 30 km de la Roche-sur-Yon. Elle compte 4341 habitants au 1er janvier 2012. Les catégories socio-professionnelles présentes sur le territoire sont représentées par le monde agricole, le commerce et l'artisanat. Les retraites y sont relativement faibles. Ces différents aspects sont donc en parallèle au territoire de la CCLS.

Dans ce diagnostic, nous voulions présenter une maison de retraite innovante. C'est pour cette raison que nous nous sommes intéressés à la Maison des Âges et des Cultures Saint-Joseph de Legé. Nous nous y sommes rendu le 17 mars pour rencontrer Yvan DANET, le directeur, afin d'avoir des informations complémentaires en vue du diagnostic.

Cette maison de retraite se situe dans le centre-bourg de Legé, à mi-chemin entre le centre-ancien et le nouveau centre commercial, ce qui constitue une position stratégique du fait de la grande proximité des services et commerces.

Historique de ce projet

Voici un historique avec des dates-clefs permettant de comprendre la mise en place progressive de cette maison de retraite innovante :

- 1888 : création de la maison de retraite Saint-Joseph par une congrégation religieuse ;

- 1977 : fusion avec l'association de la Limouzinière et création de l'association de bienfaisance Beauséjour. Cette association est en charge de la gestion des deux maisons de retraite Ker Maria de la Limouzinière et Saint-Joseph de Legé, après le départ des religieuses. Saint-Joseph compte alors 67 résidents ;
- 1985 : agrandissement de l'établissement sur le boulevard Napoléon ;
- 1987 : l'ensemble des religieuses locales a quitté la maison de retraite ;
- 2005 : lancement d'un nouveau projet d'extension de l'établissement.

Présentation de la résidence

Il s'agit d'un établissement multi-accueils qui reçoit des personnes âgées. Son but est de sécuriser les personnes vieillissantes, ou souffrant de pathologies comme la maladie d'Alzheimer, en leur offrant de conserver une bonne qualité de vie avec des possibilités d'hébergement qui :

- Leur facilitent la vie ;
- Facilitent l'accès aux services ;
- Prolongent leur autonomie ;
- Maintiennent leurs liens sociaux ;
- Rassurent leurs familles.

La philosophie de Saint-Joseph est « d'accueillir des personnes âgées, sans aucune discrimination, jusqu'à la fin de leur vie ».

Les prix de journée sont fixés et proposés par l'**EHPAD*** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), et validés par le Conseil Général et l'**ARS*** (Agence Régionale de Santé). Ce prix journalier comprend le budget hébergement, le budget dépendance et le budget soins, il s'élève au final à 90 euros par personne.

On se trouve dans ce cas dans une logique d'autofinancement, auquel s'ajoute le Prêt Locatif Social (**PLS***) (pour les résidents bénéficiant de l'Aide Personnalisée au Logement (**APL***)), et le prêt sans intérêts de la **CARSAT*** (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail).

Concernant le personnel, on compte à l'heure actuelle au total 52 personnes travaillant au sein des deux maisons de retraites (Saint-Joseph et la Limouzinière). Il se compose d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques, d'infirmières, d'un médecin coordonnateur, d'un pharmacien, d'un kinésithérapeute, d'une ergothérapeute et de deux psychologues (l'un pour les résidents et leurs familles, l'autre pour le personnel).

Les personnes accueillies

Concernant les résidents, 50 % viennent de Legé, 30 % du canton et le reste de la région nantaise. Parmi les pensionnaires, on trouve principalement des commerçants, des artisans et des viticulteurs.

L'EHPAD propose différents types d'accueil, dont la capacité totale actuelle est de 167 places. L'âge des résidents s'étend de 60 à 102 ans.

Cet EHPAD se compose notamment de « villas » (structure spécialisée dans les troubles de l'Alzheimer accueillant 24 résidents), onze studios (pour les personnes autonomes ayant parfois un de leurs proches comme résident), un accueil de jour, un hébergement temporaire, une salle polyvalente, une salle d'activités et un parking souterrain.

La Maison des Âges et des Cultures se caractérise aussi par une politique basée sur la liberté, l'autonomie et l'intergénérationnel :

- Il existe des liens avec les écoles primaires et les collèges (publics et privés) de la commune et des communes alentours. Des rencontres à thèmes fédérateurs ont alors lieu, le plus possible à l'extérieur de la résidence. On retrouve aussi des activités durant l'été avec les centres de loisirs. Cela se traduit en ateliers collectifs, spectacles, sorties, etc. On note à Legé la présence d'un conseil municipal d'enfants qui favorise ces échanges.
- La résidence est en relation avec les acteurs du territoire et de la gérontologie : club des aînés, Gérontopôle des Pays-de-la-Loire, Médéric Alzheimer, la Fondation de France, etc.
- La place des familles des résidents est très importante dans ce lieu de vie : le personnel est à l'écoute de leurs attentes.
- Il y a une grande liberté de déplacements : l'ensemble du personnel et des résidents (exceptée la structure Alzheimer), peut se déplacer sans problème dans l'ensemble de la maison de retraite. Quelques incidents ont toutefois parfois eu lieu (sorties non-prévues de quelques résidents), mais cela reste très ponctuel. Le document 23 ci-dessus nous présente l'un des halls

Document 23 : Intérieur de la
Maison des Ages et des
Cultures



Source : Geoffrey COLLIN

de l'établissement, qui permet un « centre » entre les différentes structures proposées aux résidents. Ce centre leur permet de se retrouver et d'échanger.

Projet en cours

Un projet est à l'heure en court de construction : il s'agit d'une extension de la maison de retraite. Le coût total de ce projet s'élève à 2,8 millions d'euros. Le financement s'est fait par le Groupement d'Action Locale (**GAL***) du Pays de Grand Lieu, Machecoul et Logne, dans le cadre d'un programme **LEADER*** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), et par une réserve foncière de l'Association Beauséjour. Celle-ci, maître d'ouvrage, en a porté le projet. Bien que le directeur ai fait une demande de subventions au Conseil Général, ce dernier, qui s'était avancé positivement, a finalement refusé.

Le directeur déplore donc un manque de soutien, que ce soit de la part du département, de la commune de Legé ou des élus locaux. Outre l'aspect financier, on relève aussi un manque de soutien moral

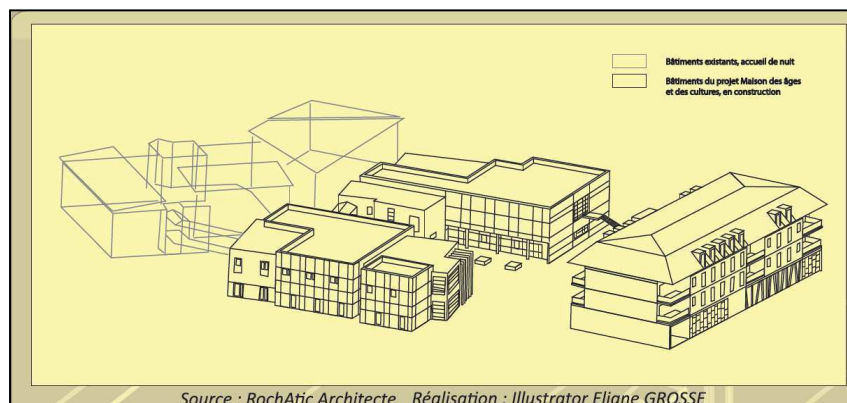
Une collaboration s'est faite aussi entre le Centre d'Histoire Sociale de Montbert (**CHSM***) et le Réseau Veille Sociale de Nantes (**RVSN***).

Ce projet apportera :

- Une résidence-services, avec une idée de totale autonomie pour les résidents, celle-ci s'ouvrira en novembre 2012 ;
- Une micro-crèche avec 10 places disponibles, incluse dans la résidence-services. Les places seront proposées en priorité au personnel (composé majoritairement de femmes), puis aux familles des résidents. On y comptera trois salariés. Son ouverture est annoncée pour le 2 janvier 2013.

Le document ci-dessous est un croquis qui montre la future extension de la résidence Saint-Joseph, une fois les travaux terminés.

Document 24 : Croquis des extensions



Propositions

Ce projet répond non seulement aux attentes des populations âgées, mais aussi aux besoins des parents salariés. Abriter une micro-crèche y ajoute sans conteste une plus-value de vie, de gaieté et de bonheur, tout en évitant que la maison de retraite ne devienne un isolat générationnel. C'est pour cet ensemble de raisons que nous proposons la mise en place d'une telle structure sur le territoire de la CCLS, qui pourrait être aussi gérée par une association. Cet éventuellement projet serait idéalement placé au sein de la commune de Prinquiau, qui compte 10,2 % de personnes âgées de 65 ans et plus, mais qui ne propose actuellement aucune structure envers les seniors. En effet, Savenay et Campbon qui comptabilisent plus de personnes de cette même tranche d'âge, possèdent déjà des EHPAD.

Si un tel projet ne pourrait pas voir le jour, nous proposons alors la réhabilitation et la transformation de la maison de retraite Saint-Martin de Campbon, afin que celle-ci se développe dans la même idéologie que la Maison des Âges et des Cultures.

4. 2. 2. Fédération des Villes et Conseils des Sages de Couëron

Le contexte de cette rencontre

Les Conseils des Sages sont des organisations qui font participer des anciens dans les décisions de leurs communes. Ces organisations se développent de plus en plus, notamment dans l'ouest de la France. Nous avons donc cherché à en savoir davantage.

Le siège de la fédération se trouvant non loin de la CCLS, nous avons alors contacté la Fédération des Villes et Conseils des Sages de Couëron. Après avoir obtenu un rendez-vous au préalable, nous avons rencontré le 21 mars 2012 Marie DZEPINA, secrétaire générale, et Gérard DAHON, tous deux membres de la Fédération des Villes et Conseils des Sages de Couëron.

Historique et mode de fonctionnement d'un Conseil des Sages

Les Conseils des Sages viennent de l'initiative de Kofi YAMGNANE, qui était secrétaire d'Etat et ancien vice-président du conseil général du Finistère. Il créa le premier à Saint-Coulitz, dont il était le maire. Ces conseils des anciens proviennent d'une tradition d'Afrique. D'autres se sont ensuite créés dans différentes communes. Celui de Couëron fut créé en 1996. Il peut parfois y avoir des réunions avec les Conseils des Sages des villes voisines, lorsque ceux-ci ont des projets communs. Mais dans l'ensemble, il existe assez peu de liens avec les autres fédérations, les Conseils des Sages étant suffisamment autonomes.

Le siège de la fédération nationale se trouve aujourd'hui à Rochefort. Avant, celui-ci se trouvait à Couëron, car ce fut le lieu choisi pour la réunion de relance des Conseils des Sages. On estime entre 350 et 500 conseils des anciens en France. Leur nombre a augmenté depuis les dernières élections municipales. La Fédération Nationale des Conseils des Sages dispose de statuts lui permettant de rejeter des conseils des anciens qui ne respectent pas la charte établie. Les Conseils des Sages peuvent assister à des commissions municipales, avec des règles bien précises et établies au préalable. Les citoyens peuvent être à l'origine de la création d'un conseil. Une assemblée plénière a lieu tous les deux mois avec le maire, qui la préside. On effectue un vote sur les différentes propositions. Celles-ci sont accordées à la majorité, ou rejetées. Les CCAS peuvent être maître d'œuvre de Conseils des Sages.

Chaque membre d'un conseil doit être obligatoirement retraité, avoir plus de 55 ans et ne pas avoir de responsabilité lourde dans une association en dehors du conseil. Chaque membre est élu pour une durée de six ans et ne peut cumuler que deux mandats. Chaque conseil possède son propre règlement, mais ils sont néanmoins dirigés par une charte qu'ils doivent respecter.

Le Conseil des Sages est une structure à démocratie participative mise en place par la municipalité. Il n'y a pas de budget, les aides financières proviennent de la municipalité (frais de déplacement). C'est une secrétaire de la mairie qui prend en charge les différents dossiers et qui fait le lien entre la mairie et le conseil. Les membres donnent leur avis sur des projets municipaux, dans tous les domaines, et pas uniquement sur des projets concernant les seniors. On compte par exemple des projets sur la jeunesse ou encore l'aménagement de la ville. Le Conseil des Sages n'a pas de pouvoir de décision mais donne un avis consultatif et apporte des idées.

Exemple d'un projet issu du Conseil des Sages de Couëron

Les membres du conseil ont travaillé par exemple sur la création d'un site intergénérationnel comportant 101 logements (dont certains sont adaptés pour les personnes handicapées), une crèche, un centre médico-social et un cabinet médical.

De cet exemple de projet, le Conseil des Sages de Couëron en est à l'origine. Cet espace s'est construit sur le quartier Bessonneau et a été créé en collaboration avec le **CLRPAC*** (Comité Local des Retraités et Personnes Agées de Couëron). Ce quartier se constituait de petites maisons construites par les entreprises, Couëron étant une ville très ouvrière. Le projet doit permettre à des populations d'âges et de revenus différents de vivre ensemble dans un espace harmonieux. A terme, l'ensemble comprendra 50 % de logements sociaux. Le projet a débuté en 2001 et sera inauguré le 23 juin 2012. Il aura

donc mis onze ans à voir le jour, mais à l'heure actuelle, des logements sont déjà occupés. Les principales difficultés du projet ont été de convaincre la municipalité, surtout pour le financement, et la mise en place d'un centre domicile-service qui n'aura finalement pas vu le jour.

Document 25 : Représentation 3D du projet Bessonneau

Le document 25 nous montre une représentation 3D de ce site intergénérationnel, avec en son centre le centre médico-social et le cabinet médical. Cela donne au final un ensemble harmonieux avec un centre vivant où les personnes peuvent se rendre sans difficultés. Le document 26 est une photographie des bâtiments déjà construits sur ce site intergénérationnel.



Source : <http://www.ville-coueron.fr>



Source : <http://www.archi-guide.com>

Document 26 : Quartier intergénérationnel de Bessonneau

Propositions

Seules les communes de Savenay et de Malville possèdent un Conseil des Sages. Le projet précédemment présenté du site intergénérationnel nous montre toute l'importance qu'une telle organisation peut avoir dans le choix de projets d'aménagements. En effet, l'idée de ce site de Bessonneau vient directement d'une proposition émise par les sages de la commune de Couëron. Et dans quelques mois, ce site sera opérationnel. Nous proposons donc que les six autres communes de la CCLS mettent en place des Conseils des Sages. Ce genre de structure permet de faire participer les personnes âgées des communes, de prendre en compte leurs avis, et n'a au final qu'un très léger coût financier. Par ailleurs, nous précisons que la Fédération des Conseils des Sages de Couëron est là pour aider à leurs mise en place.

4. 2. 3. CLIC Bureau Infos Aînés d'Ancenis

Le contexte de cette rencontre

Des deux groupes de discussions effectués avec les acteurs des CCAS, la principale solution apportée face au problème du vieillissement a été la mise en place d'un CLIC au sein du territoire, solution reconnue unanimement.

C'est pour cette raison qu'il nous a semblé judicieux de non seulement proposer cette création, mais aussi de rencontrer un autre CLIC des Pays-de-la-Loire qui fonctionne sur un territoire similaire à celui de la CCLS. C'est donc le CLIC Bureau Infos Aînés de la commune d'Ancenis qui a été choisit, puisque celui-ci se trouve sur un territoire périurbain mais aussi rural, tout comme celui de la CCLS. Nous rencontré Délézine ARDIS, chargée de la coordination du CLIC, le lundi 14 mai 2012. Nous avons aussi contacté Blandine MENAN, travaillant au Conseil Général des Pays-de-la-Loire, notamment sur la coordination des CLIC, afin d'avoir davantage de renseignements.

Mise en place du CLIC d'Ancenis et fonctionnement

La création du CLIC du Pays d'Ancenis émane de la volonté du CLIC de Nantes à mettre en place une antenne au sein de ce territoire, volonté émise fin 2002. Finalement, l'hôpital Francis Robert d'Ancenis a proposé la création d'un nouveau CLIC indépendant de celui de Nantes, au sein de leur service, cela permettant de faciliter grandement les démarches et son fonctionnement.

Le CLIC Bureau Infos Aînés est labellisé en avril 2003 et ouvre ses portes en novembre de cette même année, fonctionnant avec l'hôpital, sous la forme d'une structure publique. Le 1er janvier 2007, le CLIC passe sous la forme d'une association loi 1901, avec un conseil d'administration chargé de son fonctionnement. D'avril à novembre 2003, un travail d'informations auprès des partenaires du secteur gériatrique a été réalisé, afin de préparer les acteurs du territoire à l'arrivée de ce CLIC, de les informer sur son utilité et de mettre en place une charte d'intervention et de coordination. Au départ, les personnes âgées du Pays d'Ancenis effectuaient majoritairement les demandes auprès du CLIC, aujourd'hui, ces demandes proviennent en surtout des familles des seniors et des professionnels (toujours avec le consentement de la personne âgée) : le CLIC d'Ancenis a donc parfaitement trouvé sa place au sein de son territoire.

Le personnel se compose de trois personnes : une chargée de coordination, une responsable de l'accueil et du secrétariat et une ergothérapeute (particularité de ce CLIC). Ces personnes travaillent en étroite collaboration avec les acteurs du secteur gériatrique, notamment le **SSIAD*** (Service de Soins Infirmiers A Domicile), les CCAS des différentes communes, les services d'aides à domicile, trois associations de personnes

âgées, des clubs des aînés, des Conseils des Sages, mais aussi les EHPAD. Le CLIC a donc un rôle de coordination entre ces différents acteurs, rôle très important pour eux aujourd'hui, à travers par exemple une réunion inter-professionnelle qui a lieu une fois par trimestre, et des cellules de concertation entre certains types d'acteurs sur des sujets plus précis. Des liens forts existent aussi entre les différents CLIC du département Pays-de-la-Loire, afin de se concerter pour faire face ensemble aux problèmes récurrents de la vieillesse et pour mener des actions collectives. Des réunions régulières permettent ce partenariat.

Les subventions du CLIC proviennent du Conseil Général de Loire-Atlantique (à hauteur de 50 à 60 %), de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, de la Caisse de Retraite et de la **MSA*** (Mutualité Sociale Agricole). A noter que durant quelques années, des aides provenaient également de l'ARS

A l'heure actuelle, les demandes de la part des anciens sont sans cesse en augmentation, et le personnel ne suffit plus pour y faire face. Une quatrième personne devrait donc bientôt être embauchée, afin que le CLIC d'Ancenis ne soit pas victime de son succès.

Rôles du CLIC Bureau Infos Aînés

Le CLIC est un lieu unique d'accueil, d'écoute et d'information envers les personnes âgées :

- Il examine la situation de la personne âgée, l'informe, l'oriente et l'accompagne si nécessaire ;
- Il effectue une évaluation complète de ses besoins pour permettre une réponse adaptée (aide à domicile, soins, adaptation du logement, portage de repas, hébergement, aides financières, suivi des sorties suite à une hospitalisation, aide au maintien à domicile, etc.) ;
- Il peut proposer à la personne âgée et à son entourage des actions de prévention à travers des conférences, des groupes de parole et d'échange, des ateliers sur le thème de la santé, des formations à l'intention des aidants ;
- Il coordonne l'action des professionnels et sert de pôle ressource auprès de la personne âgée, met en place une aide adaptée à chaque situation et en assure le suivi. Cela se fait toujours dans une idée de forte proximité avec les acteurs et les personnes âgées.
- Il apporte des observations objectives de terrain auprès des collectivités locales (mairies, communauté de communes, gérontopôle, etc.), afin que

ces derniers connaissent suffisamment les personnes âgées de leur territoire.

- Il travaille en lien avec les EHPAD du territoire (12 sur le Pays d'Ancenis), et met en place des dispositifs de dossiers uniques et des aides dans l'insertion des personnes âgées en EHPAD. Pour se faire, des réunions ont lieu régulièrement avec les différents établissements.

Propositions

Au vu des nombreux rôles qu'apporte ce genre de structure envers les anciens, nous proposons alors la mise en place d'un CLIC sur le territoire de la Communauté de Communes Loire-et-Sillon. Cette création devra se faire au sein de la commune de Savenay, celle-ci se trouvant au centre du territoire de la CCLS, et regroupant déjà de nombreux services sociaux, nous pensons qu'ainsi, les échanges se feront plus facilement. D'autre part, nous avons constaté lors de la réalisation des questionnaires, que les personnes âgées sont habituées à se rendre à Savenay quand les services viennent à manquer au sein de leur commune. Les seniors étant très attachés à leurs habitudes, à leur rites, il nous semble important de pas les modifier.

Par ailleurs, il nous faut préciser que parmi l'ensemble des communautés de communes du département des Pays-de-la-Loire, seules les Communauté de Communes Loire-et-Sillon et Cœur d'Estuaire ne possèdent pas à l'heure actuelle de CLIC (avec les communes de la Chapelle-sur-Erdre, Saint-Sébastien-sur-Loire et Rezé), comme le montre l'**annexe n°5**. Après un échange avec Blandine MENAN, travaillant au Conseil Général des Pays-de-la-Loire, notamment sur la coordination des CLIC du département, la question s'est posée de savoir si les deux communautés de communes (Loire-et-Sillon et Cœur d'Estuaire) ne devraient pas s'associer pour la création d'un seul CLIC pour ces deux territoires. Dans ce cas, nous proposons alors la création d'un CLIC pour ces deux communautés de communes, toujours au sein de Savenay, car celle-ci reste au centre du territoire regroupant les deux communautés de communes, et sera donc plus facilement accessible pour la population locale.

Pour ce faire, le CLIC devra respecter les circulaires de 2001 et de 2003, instaurées par le Conseil Général de Loire-Atlantique. Le Conseil Général est un appui important qu'il faudra utiliser pour cette création.

4. 2. 4. Proposition d'amélioration des transports de la CCLS

Le constat du problème des déplacements

La réalisation des enquêtes qualitatives et quantitatives nous ont démontré un aspect important qui doit être pris en compte impérativement par la CCLS : les transports. Or, résoudre les problèmes de mobilité des personnes âgées de la CCLS permettraient de résoudre beaucoup d'autres problèmes. En effet, la participation aux activités sociales et citoyennes ainsi que l'accès aux services de proximité et de santé dépendent de la possibilité de se déplacer. Les communes de Savenay, Campbon et Malville possèdent ces différents équipements, encore faut-il pouvoir s'y rendre.

Les parties des résultats des questionnaires et des groupes de discussions retranscrivent les différents problèmes constatés et ressentis par la population. Voici les principaux aspects qui en ressortent :

- Les personnes âgées se déplacent assez régulièrement (72,4 % tous les jours ou plusieurs fois par semaine), 15,7 % ne se déplacent jamais ce qui correspond aux personnes en EHPAD ;
- La voiture reste le mode de transport le plus utilisé pour l'ensemble des motifs de déplacements, avec une moyenne de 49,2 % (aussi bien pour les achats, les visites que pour les besoins médicaux et les loisirs). Ensuite viennent la marche à pied (pour 18,4 % des déplacements), et le covoiturage avec 6,5 %. A préciser que le covoiturage se fait surtout via la famille de la personne.
- Les transports en commun (comprenant les réseaux de bus et les trains via la gare de Savenay) sont très peu utilisés (14 %) voir jamais (84,3 %) ;
- Les tarifs pratiqués par le réseau de bus Lila et la SNCF ne sont pas connus (91 %), les 9 % restants ne connaissent que les tarifs simples, à savoir 2 euros l'aller, 4 euros l'aller-retour pour les TAD.

On constate donc que les anciens de la CCLS se déplacent volontiers, mais préfèrent utiliser leurs propres véhicules lorsqu'ils ont encore la possibilité de le faire. De plus, les transports collectifs sont finalement très peu utilisés par cette catégorie de la population, qui ne connaît d'ailleurs pas les offres et les services existants.

Des atouts pour la mobilité

Bien que les déplacements des personnes âgées semblent être le problème principal de cette tranche de la population, le territoire de la CCLS dispose néanmoins d'atouts qu'il est important de signaler, d'améliorer si besoin est, et de développer.

Il existe tout d'abord un réseau de bus Lila, avec des lignes régulières qui passent par l'ensemble des communes de la CCLS, excepter Lavau-sur-Loire, et qui circulent du lundi au vendredi, et parfois quelques samedis, et cela, à horaires réguliers.

Lila propose aussi un service de transport à la demande qui circule toutes les matinées du lundi au vendredi, et durant toute la journée les lundis et vendredis. Il suffit pour l'utiliser de prévenir la veille au plus tard. Rappelons les tarifs avantageux : 2 € l'aller, 4 € l'aller-retour et des abonnements spécifiques, notamment la gratuité pour les anciens combattants.

On trouve aussi le service Lila covoiturage, qui permet de se déplacer en emmenant une ou plusieurs personnes, ou bien en demandant d'être emmener quelque part en voiture.

D'autre part, la CCLS a mise en place un service de bus-navette afin de permettre aux personnes ne pouvant pas se déplacer en automobile, de se rendre au marché de Savenay ouvert tous les mercredis de 8 h à 13 h. Les tarifs uniques sont de 2 euros l'aller et 4 euros l'aller-retour. Il existe au total quatre navettes :

- Savenay/Lavau-sur-Loire/Bouée/Savenay ;
- La Chapelle-launay/Savenay ;
- Prinquiau Nord/centre-bourg de Prinquiau/Savenay ;
- Prinquiau Sud/centre-bourg de Prinquiau/Savenay.

On peut finalement citer l'« *Accès Plus* », service proposé par la SNCF. Le voyage est en fait préparé en avance par téléphone, sans avoir besoin de se déplacer sur place. A l'arrivée à la gare, un contrôleur prend en charge la personne, la guide dans le train et à l'arrivée. Ce service peut-être un sérieux atout pour les personnes âgées désirant utiliser la gare de Savenay pour se rendre à Nantes ou Saint-Nazaire.

Propositions

Bien que la grande majorité des seniors utilisent l'automobile pour se déplacer, nous préférons accentuer nos propositions sur les réseaux de transports collectifs. Premièrement, ceux-ci sont déjà existants et bien implantés sur le territoire. Deuxièmement, et selon toute logique, ceux-ci devraient être davantage utilisés par les anciens dans l'avenir pour deux raisons : l'augmentation du nombre de personnes âgées au sein de la CCLS, et avec lui, l'augmentation du nombre de personnes ne pouvant plus conduire ; l'augmentation du coût de l'essence qui posera certainement un problème financier pour les ménages les plus démunis. Dans une vision d'avenir, il est donc plus que concevable que les réseaux de transports collectifs vont être beaucoup plus utilisés, ce qui

est une bonne chose d'un point de vue écologique et social (renforcement des rencontres entre la population). Nous proposons alors :

- Pour les lignes régulières Lila, une déviation de la ligne 44 Saint-Nazaire/Châteaubriant ou de la ligne 50 Nantes/Saint-Etienne-de-Montluc/Savenay, afin de raccorder Lavau-sur-Loire au réseau de transport, commune jusqu'ici délaissée par celui-ci.
- La création de quatre arrêts supplémentaires. Trois d'entre eux devront être aménagés à la commune de Savenay : aux abords de la résidence Les Tilleuls, du foyer-logement Marcel Pagnol et de la résidence spécialisée de l'hôpital. Le dernier devra être créé aux abords de la résidence Saint-Martin de Campbon. Le foyer-logement Kerwall de Malville est quant à lui suffisamment proche du centre-ville de la commune, et n'implique pas nécessairement la création d'un arrêt supplémentaire.
- Une modification des arrêts de bus déjà existants et des futurs arrêts, en y plaçant à chaque fois des bancs, des abris et un éclairage suffisant. De plus, les panneaux horaires doivent être plus lisibles et affichés en plus gros caractère. Un bon éclairage et une bonne visibilité de ces arrêts permet aussi une bonne publicité au service de transport.
- Une augmentation de la fréquence de passage des bus des lignes régulières Lila, notamment dans la matinée. En effet, les horaires proposés ne semblent pas être suffisants pour intéresser les personnes âgées de la CCLS. A noter que les anciens ont un mode de vie qui diffère de celui des actifs : ceux-ci se lèvent plus tard le matin, et se déplacent donc plus tardivement que les actifs.
- Une déviation de la ligne de bus-navette Savenay/Lavau-sur-Loire/Bouée/Savenay afin de desservir en plus la commune de Malville pour que les habitants puissent se rendre au marché Savenaisien. Mais aussi la création d'une nouvelle ligne de bus desservant les communes de Campbon et de Quilly. Et cela, en gardant la même organisation que les bus-navettes déjà existantes, et qui sont appréciées de la part des utilisateurs.
- Une amélioration ergonomique des bus envers les personnes âgées, qui se plaignent par exemple de la montée et de la descente trop difficile, et du fait qu'il n'y ai pas forcément la possibilité de transporter des sacs de courses à l'intérieur. Cela peut se faire de différentes manières : adapter et réserver certains sièges aux personnes âgées et à mobilité réduite, abaisser

le plancher et la hauteur des marches pour que la montée soit plus simple, permettre un accès aux fauteuils roulants et prévoir un espace suffisant pour déposer des sacs de courses non loin de soi (notamment pour la navette du marché de Savenay).

- Une publicité beaucoup plus accrue. En effet, les seniors de la CCLS font état d'un manque d'informations sur les moyens de transports existants, sur la manière d'utiliser les services de transport et sur leurs horaires. De plus, ils sont peu nombreux à utiliser Internet, là où se trouve la majorité des informations sur ces modes de déplacement. Pour 22,7 % d'entre eux, la meilleure façon de connaître les services proposés par les réseaux de transports serait de la publicité dans leurs boîtes aux lettres. Les seniors prennent généralement du temps pour lire la publicité postale. 15 % d'entre eux nous citent ensuite de la publicité via les services des mairies (affichage, courrier municipal, réunions publiques, etc.). Nous avons remarqué, lors de la réalisation des questionnaires, que les personnes âgées étaient très attachées à leurs mairies et aux services municipaux. Le rôle de celles-ci dans une politique de publicité positive (tarifs bas, transport convivial et écologique), pourrait donc être intéressant.

Les propositions suivantes sont des idées mises en pratique sur d'autres territoires, non prioritaires, elles pourraient cependant être intéressantes sur le territoire de la CCLS. La création d'un CLIC pourrait sans contexte aider ce genre de projets à se mettre en place et à se développer :

- La simplification du processus d'abonnement au réseau de TC, avec une idée de « post-facturation » : le paiement se fait en fin de mois et le voyageur ne paie que ce qu'il consomme ;
- Une aide pour les personnes âgées dans leurs démarches d'utilisation des transports (informations, explications, aide pour la création d'abonnement, etc.). Le CLIC pourrait notamment jouer ces rôles.
 - Des tarifs réduits des sociétés de taxis envers les seniors ;
 - Une association de services de chauffeurs bénévoles et de navettes ;
 - Des cours sur la mobilité en générale, sur l'utilisation des transports collectifs et de remise à niveau de la conduite pour redonner confiance aux conducteurs âgés ;
 - L'aménagement de zones de stationnement réservées aux personnes âgées (après quelques communes françaises, certains magasins ont adoptés ce principe) ;

- Un service d'accompagnement-transport bénévole.

4. 2. 5. Journée Réseau Rural des Pays-de-la-Loire

Le contexte de cette journée

La commune de Saint-Mars-du-Désert compte près de 4 500 habitants. Celle-ci a reçu en 2011 le label « Bien Vieillir ». Créé en 2009, ce label a déjà été attribué à 72 villes françaises. Lié à une démarche de long terme (5 ans minimum), ce label implique un programme précis :

- Première année : mise en place d'un audit ;
- Deuxième année : élaboration d'un plan d'action sur trois ans.

Cela signifie que la commune s'engage à répondre aux enjeux du vieillissement et à assurer une qualité de vie, un bien-être et un bien-vieillir aux personnes âgées par la mise en place de politiques visant le long terme. Elle souhaite de plus s'engager dans une démarche d'anticipation du vieillissement de sa population par la mobilisation de tous ses services.

Le Réseau Rural des Pays-de-la-Loire a donc choisi Saint-Mars-du-Désert pour organiser une rencontre inter-professionnelle, afin que soit abordée la question du vieillissement de la population. Nous avons eu la possibilité d'assister à cette rencontre le jeudi 9 février 2012, rencontre qui s'est déroulée en deux temps : le matin, une présentation générale de l'**AURAN*** (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise) et du **CODERPA*** (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées) concernant le vieillissement de la population du département de Loire-Atlantique ; l'après-midi, des ateliers collectifs regroupant quatre groupes d'acteurs sur quatre thématiques différentes.

De cette journée, et plus particulièrement des échanges des ateliers collectifs sont ressortis quelques projets déjà mis en place sur d'autres territoires périurbains. Il nous semble alors intéressant de les présenter, car ces projets fonctionnent réellement bien sur ces territoires, selon les acteurs qui sont intervenus pour nous en parler. Nous donnons ici quelques exemples de projets non prioritaires, mais qui peuvent être intéressants à développer.

La semaine des aînés

Il s'agit d'une semaine dédiée aux personnes âgées. L'expérience fut lancée à Saint-Mars-du-Désert en octobre 2008 (du 20 au 26 octobre pour être précis), et celle-ci se déroule désormais une fois par an. 500 personnes ont participé lors de la première édition.

Diverses activités sont alors proposées durant cette semaine (séance de cinéma, randonnée, conférence sur le CLIC local, sortie bowling, goûter dansant, jeux de cartes, repas, excursion en péniche sur l'Erdre, etc.).

L'ensemble des personnes de 65 ans et plus est invité à cette semaine d'activités. Le budget total de cette semaine, alloué par la municipalité, s'élève à 10 000 €.

Dans la même veine que cette semaine des aînés est aussi organisée par la commune la « semaine des jeunes » depuis 2008, dont le but est d'organiser des rencontres intergénérationnelles entre les jeunes et les personnes âgées de la commune. Cette semaine a lieu elle aussi une fois par an et se fait à travers des jeux, une collecte de la banque alimentaire, etc. Le tout, financé par le CCAS de Saint-Mars-du-Désert.

Le Village des aînés

Avec 19 logements (T2 et T3) tous agrémentés d'un petit jardin, ce village de Saint-Mars-du-Désert prévoit d'accueillir 38 habitants. Il représente un double-intérêt puisqu'il s'inscrit dans deux politiques :

- Une politique d'urbanisation ;
- Une politique de prise en main du vieillissement de la population.

Les loyers varient de 250 € pour un T2 à 310 € pour un T3. Il faut également compter avec les aides au logement qui existent et permettent de diminuer ces tarifs. Le village inclut de plus une salle commune de 100 à 120 m².

Le coût estimé de ce projet est de l'ordre de 400 000 €, projet financé par la commune. Ce « Village des aînés » devrait être livré dans le courant du second semestre 2012. Il s'inscrit dans la politique d'urbanisation de la ville et vise au final à améliorer la qualité de vie des anciens.

Cohabitation seniors/jeunes avec l'association « Un Temps pour ToiT »

Le CODERPA, qui éclaire le Conseil Général de Loire-Atlantique sur la question du vieillissement, souhaite développer le lien intergénérationnel, en favorisant l'accueil de jeunes dans le domicile de la personne âgée. Cela se fait notamment à l'aide de l'association « *Un temps pour ToiT* ». Association qui souhaite ici répondre simultanément à deux besoins :

- La volonté de rester chez soi de la part des seniors ;
- Le besoin d'hébergement temporaire pour toute personne en ayant besoin (étudiants, professions intérimaires, contrats de **CDD***, etc.).

L'association intervient sur les temps de rencontre entre les deux parties (hébergeur-hébergé), et au niveau de la sélection des besoins des deux côtés. Un contrat

est établi, fixant sur papier les modalités de l'hébergement. Une organisation de l'emploi du temps est effectuée et l'hébergé doit s'adapter au rythme de l'hébergeur.

La limite de cohabitation est théoriquement fixée à un an mais il s'agit en réalité de dix mois (correspondant au calendrier scolaire). Il n'y a pas de période d'essai et il est possible de rompre le contrat à tout moment. A la fin du contrat, deux options sont envisagées : renouvellement ou changement d'hébergé.

L'association a plusieurs rôles :

- Suivi de la cohabitation (attention : la cohabitation est différente de la colocation)
- Accompagnement du duo et visites régulières ou programmées au domicile
- Médiation en cas de conflits.

L'hébergé ne verse pas de loyer (même si un équivalent est prévu), mais participe pour l'eau, l'électricité et le gaz. Sont également versés un à deux euros par m² privatifs par mois de l'hébergé à l'hébergeur. En parallèle, les frais versés directement à l'association correspondent :

- Aux frais de dossier, d'adhésion : 40 € ;
- Pour l'hébergeur : 90 à 250 €/mois ;
- Pour l'hébergé : plus il est présent, moins il paie (40 à 80 €/mois).

En 2011, 71 contrats ont été signés, pour un total de 450 depuis la création de l'association.

Mais l'association ne se limite pas à la prise en charge de ce mode d'habitat et va plus loin, en proposant à des jeunes d'effectuer un service civil, en rendant visite à des personnes âgées par exemple, et organise parfois des colloques, comme celui du 13 avril 2011 « *Je vis, je vieillis, je choisis...* ». La volonté est d'imaginer un habitat évolutif et adapté dans un environnement intergénérationnel. On a donc un double mode d'action de l'association pour l'intergénérationnel : à la fois ponctuel et durable. Au final, le but est de permettre à la personne âgée de vivre dans un habitat adapté et adaptable, de se sentir socialement utile et d'avoir un lien social.

Le Café Causette de Saint-Mesmin

Il s'agit d'un café de la commune de Saint-Mesmin, un lieu de rencontres ouvert à tous mais les acteurs se sont rendus compte que les personnes âgées étaient les principaux usagers. On y discute de sujets divers et variés.

La spécificité de ce « *Café causette* », comparé à tout autre café ou bar, est qu'il existe une petite association non officielle où des animateurs se dévouent volontairement pour aller chercher les seniors de la commune qui ne possèdent pas de véhicules

personnels, ou qui ne peuvent plus se déplacer. Des journées débats sur différents thèmes sont organisés par les bénévoles, et le nombre de participants va en augmentant. Les bénévoles pensent d'ailleurs à rendre leur association officielle afin de percevoir des subventions pour développer le projet.

L'Atelier « Senior Santé » de Pommeraye

Cet atelier « *Senior Santé* » de la commune de Pommeraye a pour vocation principale d'effectuer de la prévention envers les personnes âgées. Des ateliers mémoire y sont ainsi conçus et organisés par des gérontologues sous forme de jeux.

Conclusion

Le diagnostic effectué sur le territoire intercommunal (CCLS) apporte plusieurs réponses aux problématiques établies au début de l'étude. A partir des deux enquêtes menées sur le terrain – qualitative et quantitative – notamment, il nous a été possible d'établir un état des lieux du territoire. L'état des lieux porte sur quatre thématiques différentes. La caractérisation du public étudié est la première étape qui permet d'analyser ensuite les besoins et enjeux en termes d'habitat-logement, de services et équipements et de mobilité. La finalité de ce diagnostic territorial est double. Dans un premier temps, elle consiste à proposer à la CCLS, par une vision extérieure au territoire – étudiants de l'IGARUN – un aperçu de la situation actuelle des personnes âgées. Dans un second temps, à partir de l'analyse de la situation actuelle, le diagnostic met en évidence les problématiques et tente d'apporter des solutions potentielles.

Dès la réception de la commande (3 février 2012), le public visé par les commanditaires est clairement identifié. La population âgée représente une classe très hétérogène de la population globale : les écarts d'âge peuvent être élevés, les profils socio-professionnels sont variés, etc. En ce qui concerne la commande, le critère de l'âge est finalement utilisé pour délimiter une classe précise des personnes âgées : les 70 ans et plus. Par la suite, pour l'étude quantitative notamment, cette classe sera élargie aux individus de 65 ans et plus afin d'avoir une marge d'anticipation de 5 ans.

La population âgée de la CCLS est caractéristique d'un territoire périurbain. Une tentative d'élaboration de portrait-type est proposée. Les personnes âgées vivent de plus en plus longtemps au sein de ce territoire mi-urbain, mi-rural, dominé par la commune de Savenay. Les moyennes d'âge sont en augmentation sur les deux dernières décennies (chiffres INSEE). Ces populations restent très ancrées sur le territoire intercommunal et ses modes de vie restent ruraux : les habitants locaux sont installés sur le territoire depuis de longues périodes pour la majorité, soit sur une même commune, soit en déménageant entre communes limitrophes. L'habitat dispersé Cette population est très autonome, a pour habitude de se débrouiller seule, d'où la difficulté à demander des aides financières ou administratives. Pourtant ce sont ces populations qui en ont le plus besoin du fait de leurs ressources financières relativement faibles. Le fait de vivre en couple offre de meilleures conditions de vie (finances plus élevées, santé favorable). La majorité des individus vivants seuls sont des femmes (fait confirmé par les deux enquêtes).

Ce travail de connaissance au niveau de la population âgée intercommunale est indispensable pour comprendre leurs besoins et attentes. L'évolution constante des

populations nécessite de réactualiser les données régulièrement. La création de Conseils des Sages (type Malville, Couëron) dans chaque commune de la CCLS et leur collaboration pourrait permettre de répondre à ce besoin de définition. Ces structures donneraient la capacité aux aînés d'intervenir dans les décisions de leurs communes et d'identifier les problématiques actuelles au cours du temps.

Concernant la question de l'habitat des seniors de la CCLS, il apparaît que leur logement correspond en général au modèle dominant de la collectivité, à savoir la maison individuelle, celle-ci ne posant par ailleurs visiblement pas de problèmes à leurs occupants en termes d'accessibilité. Le logement médicalisé est néanmoins présent à travers les deux EHPAD de Campbon et Savenay.

Les seniors ne formulent donc finalement pas beaucoup de souhaits sur ce sujet, si ce n'est la volonté affirmée de rester le plus longtemps possible dans leur logement actuel.

Ainsi, il ne s'agit pas de privilégier le logement médicalisé sur le territoire de la CCLS mais bien d'accompagner le vieillissement des seniors dans leurs maisons respectives le plus longtemps possible. Toutefois, des actions peuvent être menées sur les établissements spécialisés, notamment en se basant sur la modèle de la Maison des Ages et des Cultures de Legé, que nous avons présentée dans les propositions de ce diagnostic.

Quant à la question des services dédiés, nous constatons qu'en dehors des deux EHPAD de Savenay et de Campbon, il n'y a aucun service et équipement dédié en particulier aux personnes âgées dans la Communauté de Communes Loire-et-Sillon. En prenant l'exemple du domaine médical spécialisé, la majorité de la population se rend à Saint-Nazaire ou Nantes pour consulter des médecins spécialistes. La répartition des services sur la communauté de communes n'est pas homogène. Une grande partie des services de santé se trouvent en effet sur les communes de Savenay et de Campbon. Certaines en sont même dépourvues comme Quilly ou Bouée avec une absence totale de médecin ou de structure médicale. Il en est de même pour les services de proximité. Par contre, toutes les communes disposent au moins d'un club ou d'une association locale. Pour 79 % des personnes âgées qui utilisent les services de proximité, celles-ci trouvent leur accessibilité assez ou très facile. Pour ceux qui ne les utilisent pas, comme à Lavau-sur-Loire et Quilly, cela souligne surtout l'absence de ces services. Les seniors sont donc obligés de se déplacer vers une autre commune, notamment vers Savenay ou Pontchâteau pour le nord de l'intercommunalité.

Pour remédier à ces problèmes, nous proposons donc des services supplémentaires pour les personnes âgées ainsi que la mise en place d'un CLIC à Savenay, CLIC qui pourrait être créé en collaboration avec la Communauté de Communes Coeur d'Estuaire. Les pratiques de mobilité des personnes âgées diffèrent, au final, très peu des

habitudes de déplacements de l'ensemble des personnes qui vivent sur un territoire périurbain et rural. Elles utilisent en effet majoritairement leur véhicule personnel pour l'ensemble des motifs de déplacements, viennent ensuite la marche à pied et le covoiturage, qui semble se développer de plus en plus. Un constat est évident concernant les transports en commun de la CCLS : ceux-ci sont très rarement utilisés par les anciens et seuls 14 % d'entre eux les utilisent de temps en temps. Cela s'explique par deux causes : le fait que les seniors préfèrent utiliser leur voiture quand cela leur est encore possible (ce qui est le cas pour la majorité d'entre eux) ; le manque d'intérêt pour les transports collectifs de la CCLS, pourtant assez nombreux sur le territoire.

La primauté de l'automobile du territoire périurbain de la CCLS est donc un constat. A l'heure actuelle, ce phénomène « d'automobile toute puissante » ne pose pas encore de problèmes de grande ampleur, car les réseaux familiaux, d'amis ou de voisinage (encore très présent dans la CCLS) permettent la mise en place de système de covoiturage. Néanmoins, avec le nombre croissant de personnes vieillissantes, le nombre de personnes ne pouvant plus utiliser leur voiture va lui aussi progresser, cela posera donc de toute évidence un problème à l'avenir, problème renforcé par la hausse fulgurante du prix de l'essence.

C'est pour ces raisons que nous proposons une amélioration de certaines lignes de transports collectifs du territoire, et une publicité, une communication et une sensibilisation plus accrue vis à vis de ce mode de transport peu coûteux (rappelons que 91 % des personnes âgées ne connaissent pas les tarifs des bus LILA ou de la SNCF).

L'étude diagnostique en elle-même s'est relativement bien déroulée. Nous avons été suffisamment encadrés par notre enseignant-chercheur Béatrice CHAUDET, afin de nous orienter dans la bonne direction. D'autre part, les acteurs que nous avons sollicité pour mener à bien notre étude ont répondu à nos demandes, notamment pour la collecte de nombreuses données, pour la location des salles de la CCLS afin que s'y déroulent les deux groupes de discussions, ou encore pour la prise de contact avec les clubs des aînés via les mairies par exemple.

Les acteurs que nous avons sollicité pour les deux groupes de discussions, ont répondu à l'appel et se sont sentis concernés par la question du vieillissement de la population sur le territoire de la CCLS. Cela nous a permis de récolter rapidement des informations sur le territoire, que nous ne connaissions pas avant la réalisation de ce diagnostic. De plus, leurs avis nous ont permis de bien diriger notre étude, notamment pour la réalisation des questionnaires. Les résultats de ces derniers coïncident d'ailleurs avec les remarques précédemment faite par les acteurs.

D'autre part, les prises de rendez-vous afin de rencontrer les acteurs travaillant au sein des projets innovants que nous voulions présenter (la Maison des Âges et des Cultures de Legé, la Fédération des Villes et Conseils des Sages de Couëron, le CLIC Bureau Infos Aînés d'Ancenis et la journée Réseau Rural à Saint-Mars-du-Désert), ont eux aussi accepté de nous recevoir, afin de nous présenter leurs projets et de répondre objectivement à nos questions.

La réalisation des questionnaires a été plus complexe à réaliser. En effet, deux aspects non négligeables nous ont pénalisés dans cette enquête quantitative. Premièrement, le fait que la gendarmerie soit passée chez les seniors des huit communes de la CCLS, afin de les sensibiliser aux dangers que peuvent présenter certains démarcheurs, et cela, deux semaines avant le lancement de nos questionnaires. A cela s'accompagne le fait que les personnes interrogées ne comprenaient pas forcément notre démarche : des étudiants réalisant un diagnostic pour la CCLS. Des badges ou des courriers officiels auraient sûrement pu aider à briser cette barrière. Deuxièmement, nous avons constaté une certaine réticence globale des anciens pour accepter de répondre à nos questions. Les seniors sont en effet généralement plus méfiants que la plupart des autres catégories d'âges. Ceci explique le fait que n'avons réussi à réaliser au final que 178 questionnaires sur 200. Chiffre que nous considérons tout de même important au final, et suffisamment représentatif des personnes âgées de la CCLS. C'est au final pour ces raisons que nous avons décidé, dès le début des questionnaires, de ne plus aborder de seniors dans la rue (au marché de Savenay en autre) ou chez eux, mais de privilégier les clubs des aînés et les associations de ce genre. Ainsi, les personnes âgées présentes étaient prévenues de notre passage, et force est de constater que celles-ci furent beaucoup plus enclines à répondre à nos questions. Le fait de réaliser nous-mêmes les questionnaires, et de ne pas opter pour la passation nous a permis de connaître davantage, et de manière directe les aînés de la CCLS, mais aussi les huit communes composant la CCLS.

Pour conclure, le vieillissement de la population de la CCLS est un sujet très vaste, mais aussi très intéressant. Aussi, afin d'approfondir ce phénomène social en pleine croissance, nous pensons qu'une étude encore plus approfondie devrait être réalisée. En effet, le délai proposé nous a paru trop court, alors que le sujet de notre étude aurait pu demander un temps plus long. La complexité de cette étude s'est aussi opposée à la limite qui nous était donné concernant le nombre de pages, nombre que nous avons finalement dû dépasser. Nous aurions donc souhaité creuser davantage notre étude si le temps et la limite de pages ne nous avait pas freinés, car nous pensons que le vieillissement de la population de la CCLS mérite qu'on s'y attarde encore davantage. Bien qu'au final et d'une manière générale, ces différents aspects ne nous ont pas empêché de mener à bien, et à

terme notre étude diagnostique. Il est donc évident qu'une étude réalisée par des professionnels pourra permettre d'approfondir le phénomène du vieillissement de la population de la CCLS.

Bibliographie

Ressources générales

- APES – Université Liège, Service Communautaire de Promotion de la Santé, *Les groupes focalisés*, fiches méthodes utilisées pour les groupes de discussion, 4 p.
- AURAN, *Plan de déplacements urbains, Diagnostic et enjeux*, 24 p.
- CODERPA 44, AURAN, Conseil général de Loire-Atlantique, *Les besoins d'habitat liés au vieillissement de la population en Loire-Atlantique*, 62 p. (modèle d'enquête inclus)
- Communauté de communes Loire et Sillon, *Guide pratique des associations et des services à la population*, 21 p.
- Conseil Général de Loire-Atlantique, *Agir pour nos aînés, Schéma gérontologique : Document départemental de référence*, 82 p.
- HÉBEL Pascale (dir.), 2010, *Étude de l'impact du vieillissement de la population sur l'offre et la demande de biens et de services de consommation*, étude réalisée pour le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Département consommation, CRÉDOC, 90 p.
- HENRARD Jean-Claude, 2002, *Les multiples facettes du vieillissement*, Dossier vieillissement et dépendance, Santé société et solidarité n° 2, 7 p.
- INSEE, 2008, *La vie après 60 ans en Loire-Atlantique : Enjeux et perspectives*, 9 p.
- CODERPA, 2004, *La personne âgée et ses choix de vie*, 38 p.

Ressources consultées pour la récupération de données

- Communauté de communes Loire et Sillon, site officiel
<http://www.cc-loiresillon.fr/>
- Données SIG : remises par JARNO Ronan (CCLS), géomaticien – responsable SIG
- Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) : base de données des établissements sanitaires et sociaux
<http://finess.sante.gouv.fr/jsp/index.jsp>
- Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), utilisé pour ses chiffres-clés, recensements, etc.
<http://www.insee.fr/fr/>

Table des acronymes

APL	: Aide Personnalisée au Logement
ARS	: Agence Régionale de Santé
AURAN	: Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise
CARSAT	: Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CCAS	: Centre Communal d'Actions Sociales
CCLS	: Communauté de Communes Loire-et-Sillon
CDD	: Contrat à Durée Déterminée
CHSM	: Centre d'Histoire Sociale de Montbert
CLIC	: Centre Locaux d'Information et de Coordination
CLRPAC	: Comité Local des Retraités et Personnes Âgées de Couëron
CLSH	: Centre de Loisirs Sans Hébergement
CODERPA	: Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées
EHPAD	: Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
FINESS	: Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux
GAL	: Groupe d'Action Locale
IGARUN	: Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes
INSEE	: Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LEADER	: Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
MSA	: Mutualité Sociale Agricole
PLH	: Plan Local de l'Habitat
PLS	: Prêt Locatif Social
RVSN	: Réseau Veille Sociale de Nantes
SSIAD	: Service de Soins Infirmiers A Domicile
TAD	: Transport à la Demande
TER	: Transport Express Régional

Table des figures

Document 1 : Localisation de la Communauté de Communes Loire-et-Sillon en Loire-Atlantique (Carte)	4
Document 2 : Répartition de la population de la CCLS par commune membre (Carte)	8
Document 3 : Répartition par commune des services de santé et de la population âgée (Carte)	11
Document 4 : Répartition par commune des services, administrations, associations et de la population âgée (Carte)	12
Document 5 : Éléments de définition et de caractérisation des personnes âgées (Tableau)	16
Document 6 : Réflexions autour de l'habitat et du logement (Tableau)	17
Document 7 : La mobilité et les transports des seniors (Tableau)	18
Document 8 : Les services et équipements pour les seniors (Tableau)	19
Document 9 : Atouts et limites de la CCLS selon les résultats des groupes de discussion (Tableau)	21
Document 10 : Échantillonnage de la population pour l'enquête par questionnaires (Tableau)	25
Document 11 : Échéancier de la démarche d'enquête par questionnaires (Tableau)	26
Document 12 : Situation matrimoniale (Diagramme)	28
Document 13 : Fréquence des visites chez les 65 ans et plus (Tableau)	29
Document 14 : Logement actuel (Diagramme)	29
Document 15 : Type de logement en fonction de la période d'arrivée dans le logement	30
Document 16 : Difficultés dans le logement selon l'âge (Diagramme)	31
Document 17 : Utilisation des services de proximité de la commune de résidence selon l'âge (Diagramme)	33
Document 18 : Accessibilité aux différents services et équipements de la commune de résidence (Diagramme)	33
Document 19 : Fréquence des déplacements selon l'âge (Diagramme)	34
Document 20 : Mode de déplacement selon le motif de déplacement (Diagramme)	35
Document 21 : Fréquence d'utilisation des transports en commun (Diagramme)	36
Document 22 : Connaissance des tarifs de bus LILA (Diagramme)	36
Document 23 : Intérieur de la Maison des Ages et des Cultures (Photographie)	42
Document 24 : Croquis des extensions de la Maison des Ages et des Cultures	43
Document 25 : Représentation 3D du projet Bessonneau	46
Document 26 : Quartier intergénérationnel de Bessonneau (Photographie)	46

Table des annexes

• Annexe 1 : Fiche de travail des groupes de discussion	67
• Annexe 2 : Liste des participants aux groupes de discussion	69
• Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête auprès de la population âgée de la CCLS	70
• Annexe 4 : Graphiques	71
○ Document 1 : Répartition de la population âgée de la CCLS par tranches d'âge	71
○ Document 2 : Statut d'occupation des personnes de 65 ans et plus de la CCLS	71
○ Document 3 : Fréquence des déplacements des seniors de la CCLS	72
• Annexe 5 : Carte des CLIC de Loire-Atlantique	73

Annexe 1 : Fiche de travail des groupes de discussion

Journée « Groupe de discussions »

Madame, Monsieur,

Nous sommes étudiants en Master 1 Professionnel : Géographie et Aménagements des Territoires à l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (IGARUN). Lors de cette année de Master, il nous est demandé de réaliser un diagnostic territorial pour mettre en pratique les enseignements dispensés par l'Université.

Nous sommes donc actuellement en préparation d'un diagnostic sur le vieillissement de la population de la Communauté de Communes Loire-et-Sillon, dont le commanditaire est la CCLS elle-même. Afin de mener à bien notre diagnostic territorial, nous vous avons sollicités afin de participer à une après-midi « groupe de discussions ».

Ce groupe de discussions aura lieu le jeudi 22 mars 2012, de 14h à 18h, à la salle Rez-de-jardin au siège de la CCLS, dont voici l'adresse :

Communauté de Communes Loire-et-Sillon
2, Boulevard de la Loire. 44260 SAVENAY.
Salle de réunion Rez-de-jardin
Téléphone : + 33 (0)2 40 56 81 03
Fax : + 33 (0)2 40 56 83 38

Cette après-midi sera pour nous l'occasion de rencontrer des acteurs majeurs des Caisses Communales d'Actions Sociales (CCAS), des huit communes composant la CCLS.

Ce groupe de discussions a pour but d'aborder, de manière objective, quatre thèmes que nous traitons dans notre diagnostic, à savoir : la définition, l'habitat, les équipements et services, et la mobilité des personnes âgées vivant sur le territoire de la CCLS.

Il vous sera donc demandé d'évoquer les constats, les problèmes, mais aussi et surtout les solutions qui pourraient être envisagées concernant ces différents aspects.

Pour aborder ces quatre sujets, quatre questions générales vous seront posées au cours de l'après-midi :

- *Selon vous, quelles sont les caractéristiques des personnes âgées du territoire de la CCLS ?*
- *Comment envisagez-vous l'habitat des seniors sur le territoire ?*
- *Quels sont les besoins ou les manques en terme de services et d'équipements envers les anciens de la CCLS ?*
- *Les aînés souffrent-ils d'un manque de moyens de transports, ou les dispositifs de déplacements proposés sont-ils suffisants ?*

Ces questions générales vous sont re-posées sur la deuxième page de ce document. Ceci vous permet de noter éventuellement quelques remarques avant de nous rejoindre le jeudi 22, remarques que vous souhaiteriez aborder.

Nous vous remercions par avance du temps que vous voudrez bien nous accorder afin de réaliser au mieux notre diagnostic.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Geoffrey COLLIN

Téléphone : 06 76 54 43 20

Adresse mail : geoffrey.collin@etu.univ-nantes.fr

Cordialement, les étudiants de l'IGARUN

Luc BRISHOUAL, Geoffrey COLLIN, Gaëtan GROSLIER et Meghann JAGU

- *Selon vous, quelles sont les caractéristiques des personnes âgées du territoire de la CCLS ?*
- *Comment envisagez-vous l'habitat des seniors sur le territoire ?*
- *Quels sont les besoins ou les manques en termes de services et d'équipements envers les anciens de la CCLS ?*
- *Les aînés souffrent-ils d'un manque de moyens de transports, ou les dispositifs de déplacements proposés sont-ils suffisants ?*

Annexe 2 : Liste des participants aux groupes de discussion

Bouée : n'a pas participé à ces deux journées ;

Campbon : BARILLAU Valérie et OUISSE Jean (excusé le 26/04/12), conseillers municipaux ;

La Chapelle-Launay : GAUTHIER André, élu municipal ;

Lavau-sur-Loire : SAPHORE Ghislaine, adjointe au CCAS et première adjointe à la mairie ;

Malville : Mlle ALLOT Julie, stagiaire travaillant sur le besoins des personnes âgées pour le Conseil des Sages de Malville et MADOUCHE Mikaëla (excusée le 26/04/12), direction générale des services ;

Prinquiau : DAVID Isabelle, adjointe administrative et LAILLER Michel, adjoint au maire ;

Quilly : GATTEPAILLE Marie-Paule, adjointe aux affaires sociales du Centre Communal d'Action Social ;

Savenay : PERRAUD Florence (excusée le 26/04/12), adjointe à la mairie ;

Institut de géographie et d'aménagement régional de l'université de Nantes : BRISHOUAL Luc, COLLIN Geoffrey, GROSLIER Gaëtan (excusé le 26/04/12) et JAGU Meghann.

Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête auprès de la population âgée de la CCLS

Un exemplaire du questionnaire utilisé se trouve sur les trois pages suivantes

Enquête auprès des personnes âgées de la CCLS

2012 - Université de Nantes - IGARUN

Votre habitat

1. Quel type de logement occupez-vous actuellement ?

- ☐ 1. Maison individuelle ☐ 2. Appartement
☐ 3. Maison de retraite ☐ 4. Autre

La réponse est obligatoire.

2. Si 'Autre', précisez :

3. Etes-vous :

- ☐ 1. Propriétaire
☐ 2. Locataire du parc privé
☐ 3. Locataire du parc social (dont foyers-logements)
☐ 4. Hébergé gratuitement
☐ 5. En établissement spécialisé

La réponse est obligatoire.

4. Si "hébergé gratuitement", précisez où.

La question n'est pertinente que si q2 = "Hébergé gratuitement"

5. Si "en établissement spécialisé", précisez quel type (MARPA, maison de retraite...).

La question n'est pertinente que si q2 = "En établissement spécialisé"

6. En quelle année avez-vous emménagé dans votre logement actuel ?

La réponse est obligatoire.

7. Dans quelle commune se situe votre logement ?

La réponse est obligatoire.

8. De quel type était votre logement précédent ?

- ☐ 1. Maison individuelle ☐ 2. Appartement
☐ 3. Maison de retraite ☐ 4. Autre

La réponse est obligatoire.

9. Si 'Autre', précisez :

10. Êtiez-vous :

- ☐ 1. Propriétaire
☐ 2. Locataire du parc privé
☐ 3. Locataire du parc social (dont foyers-logements)
☐ 4. Hébergé gratuitement
☐ 5. En établissement spécialisé

La réponse est obligatoire.

11. Où se situait ce logement ?

- ☐ 1. Dans votre commune actuelle
☐ 2. Dans une autre commune de la CCLS
☐ 3. Dans le département
☐ 4. Dans la région
☐ 5. Dans une autre région
☐ 6. Autre

La réponse est obligatoire.

12. Si 'Autre', précisez :

13. Si "dans une autre commune de la CCLS", précisez.

La question n'est pertinente que si q11 = "Dans une autre commune de la CCLS"

14. Envisagez-vous de déménager ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

La réponse est obligatoire.

15. Si oui, où iriez-vous ?

- ☐ 1. Dans la même commune
☐ 2. Dans une autre commune de la CCLS
☐ 3. Ailleurs dans le département
☐ 4. Ailleurs dans la région
☐ 5. Autre

La question n'est pertinente que si q14 = "Oui"

16. Si 'Autre', précisez :

17. Quel type de logement choisiriez-vous ?

- ☐ 1. Maison individuelle
☐ 2. Appartement en logement non social
☐ 3. Appartement en logement social
☐ 4. Foyer-logement
☐ 5. Résidence-service (villages seniors...)
☐ 6. Maison de retraite
☐ 7. Autre

La question n'est pertinente que si q14 = "Oui"

18. Si 'Autre', précisez :

19. Rencontrez-vous des difficultés dans votre logement actuel ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

La réponse est obligatoire.

20. Si oui, précisez

La question n'est pertinente que si q19 = "Oui"

21. Avez-vous déjà fait réaliser des travaux dans votre logement pour l'adapter à vos besoins ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

La réponse est obligatoire.

22. Si oui, de quel type ?

La question n'est pertinente que si q21 = "Oui"

23. Si non, envisagez-vous de le faire ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

La question n'est pertinente que si q21 = "Non"

Les équipements et services que vous utilisez.

24. Avez-vous recours aux services de proximité de votre commune ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

La réponse est obligatoire.

25. Si oui, lesquels ?

La question n'est pertinente que si q24 = "Oui"

26. Si non, pourquoi ?

La question n'est pertinente que si q24 = "Non"

27. Si non, où vous rendez-vous à la place ?

La question n'est pertinente que si q24 = "Non"

28. Pensez-vous que l'accès aux différents services est :

- ☐ 1. Très difficile ☐ 2. Assez difficile ☐ 3. Assez facile ☐ 4. Très facile

La réponse est obligatoire.

29. Expliquez votre réponse.

La réponse est obligatoire.

30. Avez-vous recours aux équipements sportifs et de loisir de votre commune ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

La réponse est obligatoire.

31. Si oui, lesquels ?

La question n'est pertinente que si q30 = "Oui"

32. Si non, pourquoi ?

La question n'est pertinente que si q30 = "Non"

33. Si non, où vous rendez-vous à la place ?

La question n'est pertinente que si q30 = "Non"

34. Avez-vous recours à des prestataires de services ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

La réponse est obligatoire.

35. Si oui, lesquels ?

- ☐ 1. Aide à domicile
- ☐ 2. Services de transport
- ☐ 3. Services administratifs
- ☐ 4. Services de soins
- ☐ 5. Portage des repas
- ☐ 6. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si q34 = "Oui"

36. Si 'Autre', précisez :

37. Avez-vous recours à des aides particulières ou prestations sociales ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

La réponse est obligatoire.

38. Si oui, lesquelles ?

- ☐ 1. Allocation personnalisée d'autonomie
- ☐ 2. Aide sociale départementale
- ☐ 3. Prestations "garde-malade à domiciles"
- ☐ 4. Chèques "sortir plus"
- ☐ 5. Aides au logement
- ☐ 6. Aides des caisses de retraite
- ☐ 7. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si q37 = "Oui"

39. Si 'Autre', précisez :

Vos déplacements

40. Quelle est la fréquence de vos déplacements ?

- ☐ 1. Tous les jours
- ☐ 2. Plusieurs fois par semaine
- ☐ 3. Une fois par semaine
- ☐ 4. Uniquement les week-ends

La réponse est obligatoire.

Pour chaque motif de déplacement, précisez le mode de transport que vous utilisez en priorité.

	1	2	3	4	5	6	7
41. Achats	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
42. Visites (famille, amis...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
43. Besoins médicaux (médecin, pharmacie...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
44. Loisirs (club, concours...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Marche à pied (1), Voiture (2), Transports en commun (3), Transports à la demande (4), Covoiturage (5), Vélo (6), Deux-roues motorisé (7).

45. Quelle est votre fréquence d'utilisation des transports en commun (Bus Lila, TGV...)

- ☐ 1. Souvent ☐ 2. De temps en temps ☐ 3. Rarement
☐ 4. Jamais

La réponse est obligatoire.

46. Selon vous, les transports en commun de la CCLS sont-ils :

- ☐ 1. Pas du tout satisfaisants ☐ 2. Peu satisfaisants
☐ 3. Assez satisfaisants ☐ 4. Très satisfaisants

La réponse est obligatoire.

47. Connaissez-vous les tarifs préférentiels mis à votre disposition par les sociétés de transport ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

La réponse est obligatoire.

48. Si oui, lesquels ?

La question n'est pertinente que si q47 = "Oui"

49. Si non, quelle serait pour vous la meilleure façon de les faire connaître ?

La question n'est pertinente que si q47 = "Non"

Pour terminer, quelques questions sur vous.

50. Etes-vous :

- ☐ 1. Un homme ☐ 2. Une femme

La réponse est obligatoire.

51. Quelle est votre ancienne position sociale ?

- ☐ 1. Agriculteur exploitant
☐ 2. Artisan, commerçant, chef d'entreprise
☐ 3. Cadre et professions intellectuelles supérieures
☐ 4. Professions intermédiaires
☐ 5. Employé
☐ 6. Ouvrier

La réponse est obligatoire.

52. En quelle année êtes-vous né(e) ?

La réponse est obligatoire.

53. Quelle est votre situation matrimoniale ?

- ☐ 1. Célibataire ☐ 2. En couple ☐ 3. Veuf/veuve

La réponse est obligatoire.

54. Si 'Veuf/veuve', depuis combien de temps ?

- ☐ 1. Moins d'un an ☐ 2. Un à trois ans
☐ 3. Trois à six ans ☐ 4. Plus de six ans

55. Avez-vous des enfants ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

La réponse est obligatoire.

56. Si oui, combien ?

La question n'est pertinente que si q55 = "Oui"

57. A quelle fréquence voyez-vous au moins un de vos proches (famille, amis...) ?

- ☐ 1. Tous les jours
☐ 2. Une fois par semaine
☐ 3. Une fois par mois
☐ 4. Une fois par trimestre
☐ 5. Mois d'une fois par trimestre

La réponse est obligatoire.

58. Quel est le proche que vous voyez le plus souvent ?

- ☐ 1. Fils/fille ☐ 2. Frère/soeur ☐ 3. Voisin ☐ 4. Autre

La réponse est obligatoire.

59. Si 'Autre', précisez :

60. Où vit cette personne ?

- ☐ 1. Dans la même commune que vous
☐ 2. Dans une autre commune de la CCLS
☐ 3. Dans le département
☐ 4. Dans la région
☐ 5. Dans une autre région
☐ 6. Dans un autre pays

La réponse est obligatoire.

61. Si "dans une autre commune de la CCLS", précisez.

La question n'est pertinente que si q60 = "Dans une autre commune de la CCLS"

62. Quelle sont les 3 dépenses prioritaires de votre ménage (hiérarchiser selon l'ordre d'importance) ?

1. Logement 2. Alimentation 3. Déplacements
4. Santé 5. Loisirs

Ordonnez 3 réponses.

La réponse est obligatoire.

63. Etes-vous membre d'une association ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

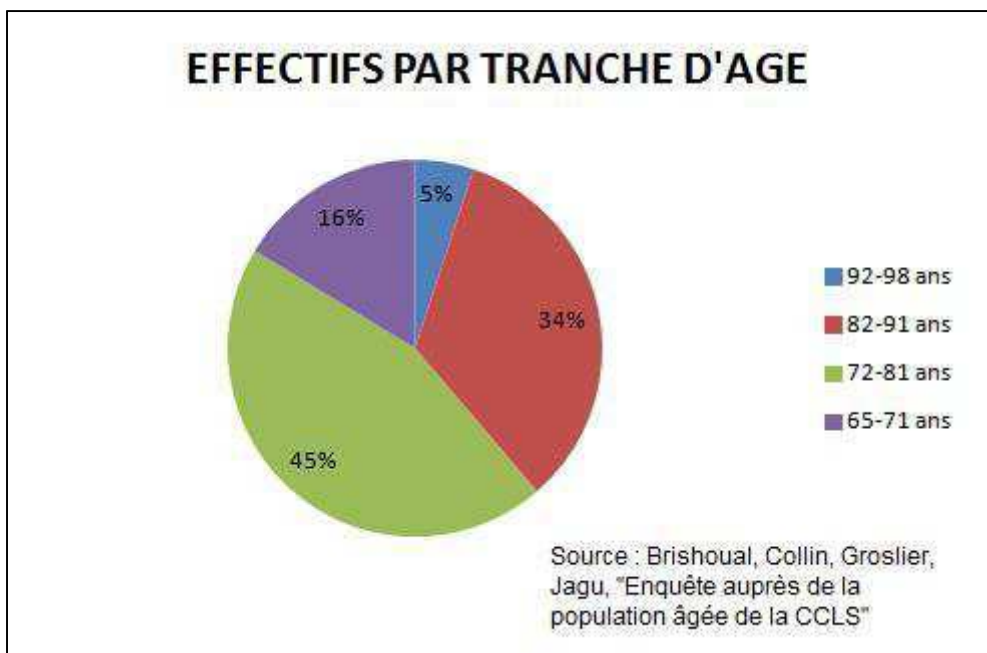
La réponse est obligatoire.

64. Si oui, laquelle ?

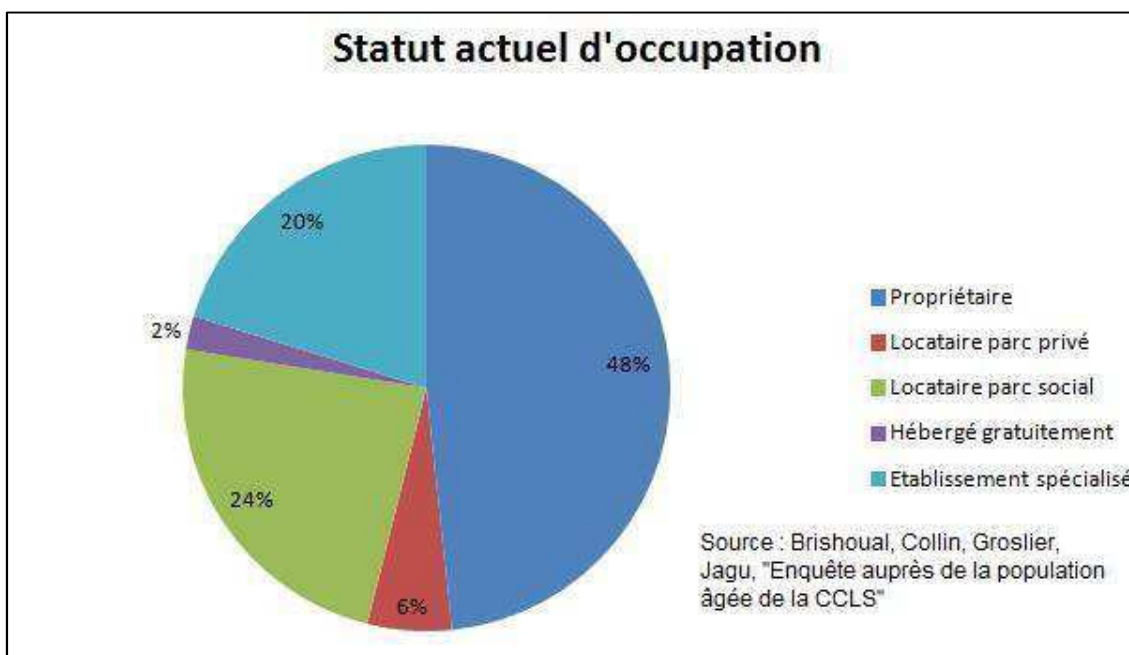
La question n'est pertinente que si q63 = "Oui"

Annexe 4 : Graphiques

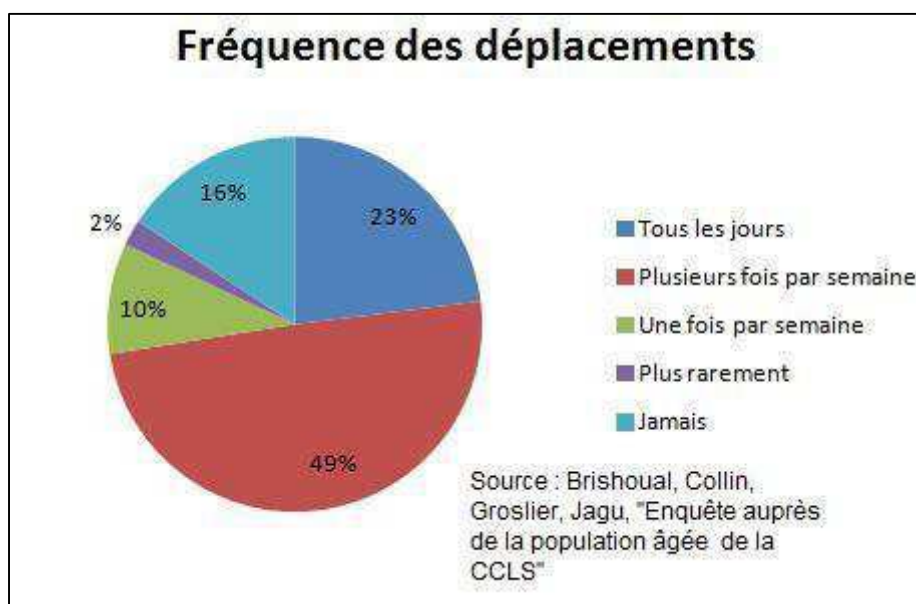
Document 1 :



Document 2 :



Document 3 :



Annexe 5 : Carte des CLIC de Loire-Atlantique

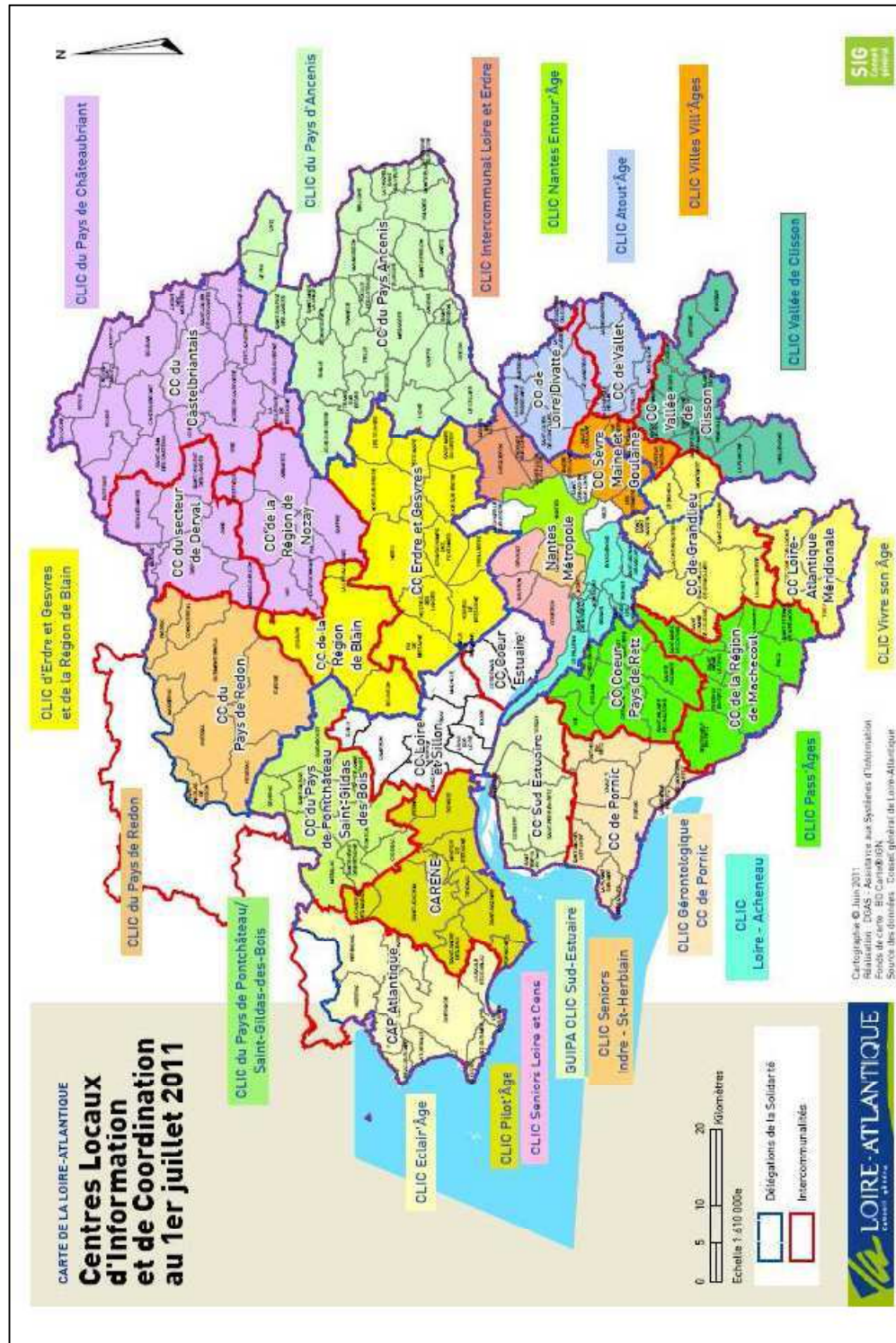


Table des matières

Remerciements	2
Sommaire	3
Introduction	4
Phase I : Portrait de la CCLS.....	8
1.1. Profil socio-démographique	8
2.2. Répartition des équipements et services sur le territoire de la communauté de communes.....	10
Phase II : Le regard des acteurs du territoire sur le vieillissement de la population	14
2.1. Rencontrer les acteurs du territoire : la démarche des groupes de discussion.....	14
2.2. Résultats issus des groupes de discussion	15
Phase III : Le regard des personnes âgées.....	24
3.1. La démarche de l'enquête par questionnaires	24
3.2. Les résultats de l'enquête par questionnaires	27
3.2.1. Le profil des seniors : famille et réseau social.....	27
3.2.2. Le logement des personnes âgées	29
3.2.3. Services et équipements : utilisation et accessibilité.....	32
3.2.4. Pratiques de mobilité : automobilité et transports en commun	34
Phase IV : Propositions de projets d'aménagements.....	38
4. 1. Synthèse des résultats des trois premières phases	38
4. 2. Propositions/améliorations de projets d'aménagements	40
4. 2. 1. Maison des Âges et des Cultures Saint-Joseph de Legé.....	40
4. 2. 2. Fédération des Villes et Conseils des Sages de Couëron.....	44
4. 2. 3. CLIC Bureau Infos Aînés d'Ancenis	47
4. 2. 4. Proposition d'amélioration des transports de la CCLS	50
4. 2. 5. Journée Réseau Rural des Pays-de-la-Loire.....	54
Conclusion	58
Bibliographie	63
Table des acronymes.....	64
Table des figures	65
Table des annexes	66
Annexe 1 : Fiche de travail des groupes de discussion	67
Annexe 2 : Liste des participants aux groupes de discussion	69
Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête auprès de la population âgée de la CCLS	70
Annexe 4 : Graphiques	71
Annexe 5 : Carte des CLIC de Loire-Atlantique	73
Table des matières	74

